

REPUBLIQUE DU BURUNDI



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, DE
L'HABITAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

RGPHAE



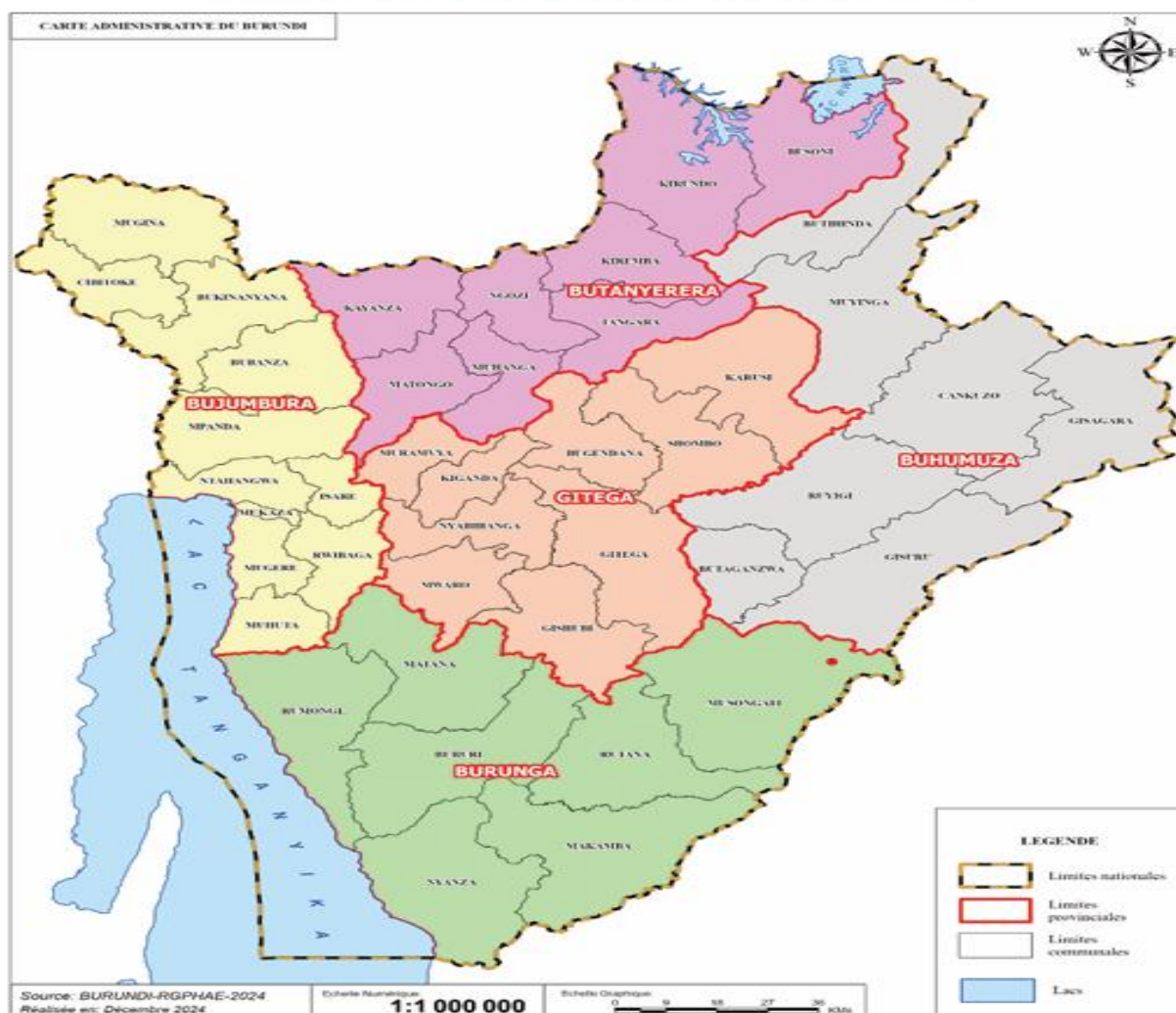
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)

VOLUME II

**RAPPORT D'ANALYSE SUR LES PRINCIPAUX
RESULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE DU
RGPHAE - 2024**

Bujumbura, Décembre 2024

CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI



PARTENAIRES DU RGPHAE



PREFACE

Le décret N°100/109 du 30 Novembre 2020 portant institution du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique pour élaborer ses politiques, programmes et projets de développement répondant aux ambitions de la vision du Burundi « **pays émergent en 2040 et pays développé en 2060** » ainsi qu'aux engagements régionaux et internationaux auxquels le pays a souscrit.

Le RGPHAE est une opération statistique dans laquelle le Burundi a couplé son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) à son premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE). Ce recensement a permis d'établir le bilan démographique et de déterminer les caractéristiques de l'habitat, socioculturelles, structurelles ainsi que le potentiel agropastoral du Burundi. Il a permis également de disposer des données statistiques fiables, complètes et actualisées désagrégées par province, commune et colline/quartier, indispensables pour la bonne planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

Le RGPHAE a permis d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales pour répondre aux besoins du RGAE. De même, une base de sondage récente et un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes étaient nécessaires pour une série d'enquêtes sur les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie et de la sylviculture réalisée sur des échantillons représentatifs.

En réalisant le RGPHAE, le Burundi a ainsi inscrit son nom dans le concert des nations ayant répondu au rendez-vous du Programme Mondial des recensements de la population et de l'habitat des Nations Unies et à celui du Recensement de l'Agriculture préconisé par la FAO, cycle 2020. Le Gouvernement du Burundi invite tous les acteurs de développement à faire bon usage de ces données dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement contribuant à l'émergence et au développement durable du pays.

**Son Excellence le Premier Ministre de la République et
Président du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR)**

Honorable Nestor NAHONTUYE

REMERCIEMENTS

Le présent document, intitulé « **Volume II Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, (RGPHAE 2024)** », est une publication contenant les indicateurs du module communautaire.

Les autres rapports portant sur les résultats définitifs du volet agropastoral sont consignés dans d'autres volumes permettant ainsi à l'ensemble des utilisateurs de disposer des indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations de ce secteur.

Le Gouvernement voudrait saisir cette opportunité pour adresser ses sincères remerciements à tous ses partenaires au développement ayant accompagné le processus du RGPHAE, en l'occurrence (i) la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet Régional des Statistiques pour les Résultats de l'Afrique de l'Est au Burundi (PROSTATBU) ; (ii) la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Entrepreneuriat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes (PEAPPJF) et le Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (BRIDEP) ; (iii) le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; (iv) l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; (v) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; (vi) le Royaume des Pays-Bas ; (vii) le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; (viii) le Catholic Relief Services (CRS) ; (ix) Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et (x) Fonds International de développement Agricole (FIDA) à travers le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARVR-B).

Le Gouvernement réitère également sa gratitude envers (i) tous les organes du RGPHAE (CNOR, CTR, BCR, CPR et CCR) ; (ii) le personnel contractuel (agents cartographes, chefs d'équipe, assistants TIC, superviseurs) ; (iii) les bureaux provinciaux de l'INSBU ; (iv) les directions provinciales du MINEAGRIE ; (v) les Experts nationaux et internationaux ; (vi) les cadres des Ministères sectoriels ; (vii) la population résidente et (viii) les médias pour la partition jouée afin de parvenir aux objectifs et résultats escomptés.

**Ministre des Finances, du Budget et
de l'Economie Numérique**

**Ministre de l'Environnement, de
l'Agriculture et de l'Élevage**

Alain NDIKUMANA

Calinie MBARUSHIMANA

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
AVANT-PROPOS.....	9
CHAPITRE I : PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU BURUNDI.....	12
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE	15
II.1. CADRE LEGAL	15
II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS	16
II.3. APPROCHE MODULAIRE.....	19
II.4. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES.....	21
II.5. RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL.....	21
II.5.1. Composition du personnel de terrain	21
II.5.2. Responsabilité du personnel	22
II.6. ORGANISATION ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES	23
II.7. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	24
II.8. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES	24
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE DU RGAE	26
RESUME EXECUTIF	26
INDICATEURS SYNTHETIQUES SUR LE MODULE COMMUNAUTAIRE.....	28
III.1. ACCESSIBILITE DE LA COLLINE/QUARTIER	30
III.2. TELEPHONIES MOBILES ET RESEAUX INTERNET	34
III.2.1. Téléphonies mobiles	34
III.2.2. Réseaux internet	34
III.3. MODES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE DES COLLINES	35
III.3.1. Approvisionnement en eau	35
III.3.2. Approvisionnement en électricité.....	35
III.4. INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATION	36
III.4.1. Radios captées par province	36
III.4.2. Télévisions captées par province.....	36

III.5. EXPLOITATIONS AGROPASTORALES, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	37
<i>III.5.1. Unités d'exploitation pour l'agriculture</i>	37
<i>III.5.2. Unités d'exploitation pour l'élevage</i>	37
III.6. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	38
III.7. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DE BASE	39
<i>III.7.1. Domaines d'intervention des associations, groupements, coopératives, organismes et projets</i>	39
<i>III.7.2. Gestion de l'eau, comité de santé et associations culturelles</i>	40
<i>III.7.3. Pépinières et sites piscicoles</i>	42
III.8. PRINCIPALES ACTIVITES PRATIQUEES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LES COLLINES	43
ANNEXES	46
ANNEXE I : TABLEAUX	47
ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL	57
ANNEXE III : PERSONNEL INTERNATIONAL	59

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central du Recensement
BM/WB	Banque Mondiale
BRIDEP	Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (Burundi-Rwanda Integrated Development Project)
CAPI	Interview assistée par ordinateur
CM	Chef de Ménage
CCR	Comité Communal du Recensement
CNOR	Comité National d'Orientation du Recensement
CPR	Comité Provincial du Recensement
CTR	Comité Technique du Recensement
EAC	East African Community (Communauté de l'Afrique de l'Est)
EM	Exploitations agropastorales de type moderne
DSIEAE	Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d'Élevage
ENArB	Enquête Nationale Agricole renouvelée du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPS	Global Positioning System (Système de positionnement par satellite)
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique

ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PEAPPJF	Projet Entreprenariat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PMRA	Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
SMSA	Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TCP	Technical Cooperation Programme (Programme de Coopération Technique)
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ZD	Zone de Dénombrement

AVANT-PROPOS

L'exécution technique du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) est assurée par le Bureau Central du Recensement (BCR).

La méthode CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur), avec l'utilisation des tablettes, couplée avec l'utilisation des technologies géospatiales pour la cartographie censitaire, le relevé des coordonnées géographiques à l'aide du Système de positionnement global (GPS) ont permis la collecte des données du RGPHAE.

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) concerne les modules suivants :

- a)** 2 Modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage RGPHAE (Dénombrement exhaustif) : Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et Module agricole de base (pour le dénombrement des ménages agropastoraux, horticoles et aquacoles, dans le cadre du dénombrement de la composante RGPH du 2 au 27 septembre 2024).
- b)** 1 Module central spécifique du RGAE (Dénombrement exhaustif) : Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) en avril/mai 2025.
- c)** Développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (Dénombrement par sondage) : 1 Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel combiné avec le Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB" au cours de la campagne agricole 2025/2026 ; 2 Modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

Conformément au plan de publication des résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE), à la suite de la publication du présent Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE", d'autres volumes et dépliant, ci-après, sont produits :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture" ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;
- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type

moderne EM du RGAE ;

- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;
- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB").

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSBU ET PRESIDENT DU BCR,

Nicolas NDAYISHIMIYE. -

CHAPITRE I : PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL DU BURUNDI

Le Burundi est situé à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Son territoire couvre une superficie de 27834 km², dont 2184 km² sont couverts par les eaux des lacs et de plusieurs rivières d'inégale importance. C'est un pays entouré de trois pays avec lesquels il partage 974 km de frontières à savoir la République Démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie. Il fait partie intégrante des organisations sous régionales et régionales entre autres la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community « EAC »), le marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), etc.

Le pays est subdivisé en cinq (5) provinces, quarante-deux (42) communes, quatre cent cinquante et un (451) zones et trois milles quarante-quatre (3044) collines/quartiers¹ avec Gitega, la Capitale Politique et Bujumbura, la capitale économique.

Le relief du Burundi est très varié avec le point culminant le mont Heha situé à une altitude de 2684 m. Le pays est subdivisé en 5 régions éco-climatiques de l'Ouest vers l'Est (i) les terres basses de l'Imbo, (ii) la région escarpée de Mimirwa, (iii) les zones montagneuses (la crête Congo Nil), (iv) les plateaux centraux et (v) les dépressions de Kumosso et de Bugesera

L'altitude varie entre 774 m au bord du lac Tanganyika et 1670m sur les massifs montagneux pour diminuer progressivement jusqu'à 1200m à l'Est du pays.

Le Burundi jouit d'un climat équatorial tempéré avec une bonne pluviométrie sur plusieurs mois de l'année et sur plusieurs saisons, ce qui lui permet de réaliser une gamme étendue de cultures.

Selon les résultats préliminaires du RGPHAE 2024, le Burundi est un pays à forte croissance démographique avec une population estimée à 12 332 788 d'habitants, dont 52,4% de femmes, avec 485 habitants au km².

Le pays reste confronté à de nombreux défis en matière de protection de l'environnement, en raison des effets combinés de la croissance démographique intercensitaire estimée à 2,7 % (RGPHAE,2024) par an, des méthodes d'exploitation traditionnelle des terres et des forêts en vigueur qui engendrent une dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel.

Le secteur primaire contribue à hauteur de 39% du PIB du Burundi en 2019 (INSBU, Comptes provisoires 2019). Le taux d'inflation annuel s'établit à +26,8% du mois de juillet 2023. Le PIB par habitant attendu en 2019 est de 307,5 dollars (USD), avec une croissance du PIB réel de 4,5% (Comptes nationaux provisoires, INSBU, 2019).

L'agriculture burundaise repose sur les principales cultures vivrières (maïs, riz, manioc, haricot, banane, pomme de terre et patate douce) pour la consommation intérieure, le café et le thé pour l'exportation. Pratiquée sur trois saisons de l'année, l'agriculture fournit l'essentiel de l'offre alimentaire au pays. L'élevage est intensif et comprend les bovins, les caprins, les ovins, les porcins, les lapins et les animaux de Bass cours comme la volaille, avec une performance irrégulière dépendant surtout des conditions climatiques.

¹ Loi organique N°1/05 du 16 Mars 2023 portant détermination et délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines et/ou Quartiers de la République du Burundi.

Le Burundi est entrain de réaliser une investigation statistique d'envergure nationale sur l'agriculture au sens large. Le manque ou l'insuffisance d'informations statistiques fiables, complètes et à jour constitue un handicap important dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de projets et programmes de développement du secteur primaire.

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) s'est inscrit dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies, qui couvre le cycle 2015-2024, et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) lancé par la FAO.

Pour les besoins de mutualisation des moyens disponibles ou à mobiliser, il est apparu nécessaire de combiner le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), dans le cadre d'une opération statistique conjointe de grande envergure intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Les objectifs de développement dans le secteur agricole du pays ne peuvent être correctement définis et atteints, à travers la mise en œuvre satisfaisante des programmes et projets bien ciblés, que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance d'une part, des réalités des caractéristiques socioculturelles et structurelles et des défis actuels de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche, de l'aquaculture et de la forêt, à travers la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), et d'autre part, de leur évolution, à travers un système permanent intégré et cohérent de collecte, de production, d'analyse, de diffusion des données statistiques agropastorales et environnementales et de leur utilisation à cette fin.

L'objectif principal du RGAE 2024/2027 est de fournir des informations utiles aux planificateurs et aux décideurs de s'assurer à une croissance soutenue du secteur agricole à travers la collecte des données structurelles sur l'agriculture et la production des statistiques agricoles qui serviront de base à la réorganisation du monde rural et l'optimisation des ressources.

Les objectifs spécifiques du RGAE visent entre autres à :

- Disposer de données structurelles sur l'agriculture notamment les effectifs, la répartition spatiale des exploitations agricoles du pays, l'importance et la cartographie de chaque culture pratiquée, les terres agricoles et leur répartition spatiale ainsi que les modes de faire valoir dominants, les effectifs du cheptel, les statistiques sur les productions, superficie, les rendements des principales cultures prioritaires.
- Construire les bases de sondage nécessaires à l'élaboration et/ou à l'amélioration des méthodologies d'enquêtes thématiques notamment les enquêtes sur la productivité végétale et animale, la pêche/aquaculture et de l'horticulture en vue d'initier et mettre en place un Système Permanent Intégré des Statistiques Agropastorales (SPISA), enquêtes sur l'évaluation de la production végétale et animale.
- Améliorer la disponibilité des données sur l'agriculture prise au sens large (production végétale, animale et halieutique) dans les exploitations agropastorales.

Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) du Burundi permettra d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales. Il aidera le Gouvernement à redéfinir et à mieux piloter sa politique agricole et de sécurité alimentaire sur la base de données statistiques réelles sur les structures de l'agriculture et l'élevage du Burundi, et contribuera ainsi à de meilleures politiques de modernisation du secteur rural, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays.

En outre, cette opération statistique de grande envergure permettra au Burundi d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) préconisé par la FAO et, d'autre part, de contribuer à un meilleur pilotage et suivi des objectifs de la politique agricole et du développement rural du Gouvernement, ainsi qu'au suivi des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par ailleurs, à l'échelle régionale et internationale, le Burundi a souscrit à des engagements portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de :

- La déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en juillet 2003 à Maputo, demandant aux pays africains que 10% de leur budget national soit attribué au secteur agricole ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) selon l'Agenda post 2015 des Nations Unies ;
- Le Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA), Rome Novembre 2009 ;
- Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), de juillet 2013.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE

II.1. CADRE LEGAL

Le décret No 100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du RGPHAE marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique en appui à ses politiques prioritaires. La réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), couplé avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), a été l'option choisie par le Burundi dans le cadre d'une opération statistique conjointe intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Le champ géographique du RGAE couvre la totalité du territoire national. A la suite de la conception des documents stratégiques et techniques et leur validation par les phases pilotes, la mise en œuvre du RGPHAE 2024 est entrée dans sa phase opérationnelle en décembre 2023 avec le démarrage de la cartographie censitaire principale. Après les phases préparatoires du RGPHAE, les opérations de collecte du module communautaire (réalisées conjointement avec la cartographie du RGPHAE) se sont déroulées du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024.

L'organisation technique du RGPHAE-2024 est placée sous l'autorité ayant en charge les statistiques, en collaboration avec le Ministère ayant en charge l'Agriculture et l'Élevage dans ses attributions. Le RGPHAE doit établir le bilan démographique et déterminer les caractéristiques de l'habitat, ainsi que le potentiel agricole et pastoral.

En référence à l'Article 6 du décret No 100/109 du 30 novembre 2020 instituant le RGPHAE en vue de la coordination, l'exécution et le contrôle des opérations du RGPHAE-2024, il est créé les organes ci-après :

- Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), en tant que structure politique d'appui du RGPHAE ;
- Comité Technique du Recensement (CTR), organe technique et de validation des résultats du RGPHAE ;
- Bureau Central du Recensement (BCR), organe opérationnel du RGPHAE ;
- Comité Provincial du Recensement (CPR), structure provinciale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE ;
- Comité Communal du Recensement (CCR), structure communale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE.

Par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022, le BCR a été mis en place pour assurer l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations y relatives en collaboration avec les autres structures étatiques et les autorités administratives.

Le personnel technique ci-après est chargé de la coordination et supervision des opérations du RGPHAE-2022 :

- Un Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR) ;
- Un Comité Technique du Recensement (CTR) ;
- Un Bureau Central du Recensement (BCR) ;
- Des Comités Provinciaux et Communaux du Recensement (CPR et CCR).

II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une bonne compréhension des données statistiques issues des résultats du Module Communautaire du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE), il s'avère nécessaire de clarifier les concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

Agroforesterie : C'est un système de gestion agricole durable consistant à cultiver à dessein des espèces forestières d'arbres et d'autres végétaux ligneux sur des terres utilisées pour l'agriculture ou l'élevage, simultanément ou en alternance (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Apiculture : C'est l'élevage des abeilles pour la production de miel et de cire d'abeilles.

Aquaculture : L'aquaculture se réfère à l'élevage d'organismes aquatiques comme les poissons, les mollusques, les crustacés, les plantes, les crocodiles, les alligators et les amphibiens. Elle implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, telle que l'empoisonnement régulier, la fourniture d'aliments, la protection contre les prédateurs, etc. (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Arboriculture fruitière : l'arboriculture est l'ensemble des cultures végétales constituées des plantes pérennes de plus d'un an produisant des fruits et dont la récolte n'entraîne pas la destruction de la plante (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Association : Une association est un contrat passé entre plusieurs personnes (au moins deux) qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités pour réaliser un projet collectif dans un but autre que le partage de bénéfices.

Cadre de concertation de producteurs : groupement de personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs.

Colline de recensement : Une colline de recensement est la quatrième entité administrative du Burundi ayant à sa tête un chef de colline. La colline peut être composée de sous-collines. Elle est donc reconnue en tant que telle par l'administration.

Commune : La commune est la deuxième entité administrative du Burundi directement après la province. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur communal.

Coopérative : Groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

Copropriété : L'exploitant/ménage conjointement avec d'autres exploitants/ménages sont les propriétaires.

Élevage : L'élevage se réfère à tous les animaux, les oiseaux et les insectes gardés ou élevés en captivité, principalement à des fins agricoles. Cela comprend les bovins, les buffles, les chevaux et autres équidés, les camélidés, les ovins, les caprins et les porcins, ainsi que les volailles, les abeilles, les vers à soie, etc. à l'exception des animaux aquatiques. Les animaux domestiques, tels que les chats et les chiens, sont exclus, sauf s'ils sont élevés à des fins alimentaires ou à d'autres fins agricoles.

Foresterie : Système de gestion durable des terres dans lequel les espèces forestières d'arbres et d'autres plantes boisées sont délibérément cultivées sur les mêmes terres que les cultures agricoles ou que l'élevage (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Groupeement d'Intérêt Économique (GIE) : groupeement composé de personnes physiques ou morales ayant comme but de faciliter l'exercice économique de ses membres via la mise en commun de divers composants de cette activité. Bien que doté de la personnalité morale, un GIE n'est ni une société ni une association. Il n'est constitué que pour une durée déterminée et n'a pas pour vocation de faire des bénéfices pour lui-même.

Milieu : Le milieu renvoie au secteur d'habitat de la population : le milieu urbain est constitué par l'ensemble des villes telles que définies ci-dessus et tous les centres urbains du pays reconnus par l'autorité en charge de l'urbanisme. Le milieu rural est formé par l'ensemble des localités non urbaines.

Organisation Non Gouvernementale (ONG) : Association à but non lucratif, d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni des institutions internationales. Il est essentiellement financé par les dons privés et se consacre à l'action humanitaire.

Organisations des producteurs agricoles (OPA) : Les intervenants dans le domaine de l'Agriculture peuvent s'organiser en organisations agricoles et para agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE (Groupement d'Intérêt Économique), de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement. C'est donc tous ces regroupements qu'on peut mettre sous le vocable d'Organisations des producteurs Agricoles (A réactualiser par la définition du MINEAGRIE).

Pêche continentale : Elle se réfère à la pêche dans les lacs, les rivières, les ruisseaux, les étangs, les canaux navigables, les barrages et autres zones d'eau enclavées, indépendamment de la salinité de l'eau.

Pêche : La pêche de capture consiste à capturer des animaux aquatiques ou à récolter des végétaux aquatiques "sauvages". Une caractéristique importante de la pêche de capture est que les organismes aquatiques exploités sont un bien commun, alors qu'ils appartiennent à l'exploitation dans le cas de l'aquaculture (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Pisciculture : La pisciculture en étang désigne la reproduction ou l'élevage de végétaux ou d'animaux aquatiques dans des enclos naturels ou artificiels. Elle se pratique ordinairement en eau stagnante avec renouvellement périodique de l'eau ou rinçage complet de l'étang à travers des dispositifs d'arrivée et de sortie d'eau. Les étangs de grandes dimensions sont parfois utilisés pour l'élevage en cages ou en hapas. La pisciculture en étangs est parfois intégrée avec des cultures ou avec de l'élevage, par exemple avec les systèmes associant l'élevage de poissons et le maraîchage ou l'élevage de poissons et de bétail (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Province : La Province est la plus grande subdivision du découpage administratif du territoire burundais. Elle est placée sous l'autorité d'un Gouverneur de province.

Quartier de ville : C'est une portion de la ville placée sous l'autorité d'un chef de quartier. Ainsi, le quartier se reconnaît par un nom, des limites clairement identifiables sur le terrain, etc. Le chef de quartier dépend directement du Chef de Zone et de l'Administrateur Communal. Le quartier de ville peut être subdivisé en cellules qui relèvent directement du chef de quartier.

Recensement Agricole : Le recensement agricole est un ensemble d'opérations qui consistent à planifier, collecter, compiler, évaluer, analyser et diffuser les statistiques structurelles sur le domaine agricole. Les recensements agricoles recueillent des données sur les exploitations agricoles en les centrant sur la production elle-même : récolte, cheptel, intrants et facteurs de production agricoles.

Rizipisciculture : C'est la pratique consistant à utiliser la terre à la fois pour la culture du riz et pour l'élevage d'organismes aquatiques. L'une des méthodes de rizipisciculture repose sur l'introduction de géniteurs ou de semences dans des rizières inondées souvent modifiées aux fins de l'aquaculture. Une autre méthode consiste à cultiver le riz et le poisson sur la même terre à des saisons différentes. La pêche des poissons sauvages qui entrent dans les rizières lors de leur submersion n'est pas incluse (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Sylviculture : Activité consacrée à la culture et à l'exploitation des bois (espèces végétales ligneuses) et des forêts. Elle fait référence à la présence de terres boisées sur l'exploitation.

Zone : La Zone est la troisième entité administrative du Burundi telle que définie à l'article 3 de la Loi N°1/33 du 28 Novembre 2014 portant révision de la Loi N°1/02 du 25 Janvier 2010 sur l'organisation de l'Administration Communale. Elle est placée sous l'autorité d'un chef de zone.

II.3. APPROCHE MODULAIRE

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) concerne les modules suivants :

a) Deux (2) modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) :

(i) Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) : Pour collecter des principales données communautaires sur les collines notamment les infrastructures et services de base existantes (routes, eau, assainissement et électricité), les infrastructures scolaires, socio-sanitaires, socio-économiques, les réseaux de communication, les organisations socio-économiques et culturelles, les sites horticoles, les sites aquacoles, les spécificités culturelles de la communauté, les unités de transformation et l'artisanat, les principaux marchés et lieux de commercialisation, les exploitations agropastorales, les principales difficultés, environnement et changement climatiques, la foresterie. Un questionnaire unique du RGPHAE a été renseigné lors des travaux de cartographie du RGPHAE.

(ii) Module agricole de base (réalisé conjointement avec le RGPH du 2 au 27 septembre 2024) pour dénombrer l'ensemble des exploitations et ménages agricoles au sens large (incluant les ménages engagés dans la production végétale et animale, l'aquaculture, la pêche et la foresterie). Ce module a fait l'objet d'une section agricole, partie intégrante du

questionnaire ménage ordinaire et a été administré à tous les ménages ordinaires pendant la phase dénombrement principal du RGPHAE. Les informations collectées ont permis de classer les ménages agricoles et non agricoles. D'autres variables agricoles sont collectées pour mieux caractériser les ménages notamment, le type de cultures cultivées, type de cultures fourragères, effectif du cheptel et de la basse cours (volaille, lapins, etc.), types d'apiculture, les techniques culturales pratiquées (irrigation, utilisation de fertilisants, de semence améliorée, des pesticides), l'accès au crédit agricole, le type de pêche pratiqué, les équipements agricoles en possession, accès et utilisation des marais. Ce module, en plus de fournir quelques caractéristiques structurelles essentielles de l'agriculture burundaise, fournira aussi la principale source pour dresser les bases de sondages des enquêtes complémentaires et thématiques du RGAE.

- b) Un (1) Module central spécifique du RGAE : module des Exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) réalisé du 28 Avril au 26 Mai 2025.**

Il s'agit de collecter des données sur le statut juridique, le mode de management et gestion (comptabilité, etc.), les activités principales pratiquées, les terres, les cultures et les techniques agricoles pratiquées, la main-d'œuvre, le matériel et les équipements utilisés, les effectifs du cheptel et de Basse-cour, les terres agricoles, les superficies déclarées, production des cultures et arbres fruitiers, les activités forestières et sylvicoles, les activités de pêche et aquaculture.

- c) Développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (Dénombrement par sondage) :**

- Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel, il s'agit de collecter les rubriques essentielles du recensement agricole portant sur les exploitations agricoles traditionnelles qui n'ont pas pu être collectées dans le module agricole de base du RGPHAE. Ce module est combiné avec le module complémentaire "Enquête Nationale Agricole rénovée du Burundi (ENARB)", qui consiste à collecter les principales données sur le ménage agricole au sens strict notamment les caractéristiques du chef de ménage, la taille du ménage, les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménages de plus de 10 ans, les activités agricoles et non agricoles du ménage, les actifs agricoles, les terres agricoles par type d'utilisation par mode de faire valoir, nombre et l'estimation par mesure objective de la superficie des champs/parcelles, la pratique de l'irrigation, la pratique des cultures annuelles et pérennes, l'horticulture et le maraîchage, les équipements agricoles, la pratique des différents types d'élevage, les effectifs du cheptel, production animale, le travail et encadrement, l'épargne des ménages, les intrants agricoles et l'objectif de la production au cours de la campagne agricole 2025/2026.
- Deux (2) modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

II.4. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES

Le champ géographique du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) est le territoire national du Burundi. La technique statistique appliquée aux modules du RGAE se réfère donc à l'intégralité de ce champ géographique et permettra de consolider la production des résultats à quatre échelons administratifs (national, provincial, communal, collines) pour les modules centraux, trois pour le module complémentaire (national, provincial et communal) et deux pour les modules thématiques (national, provincial).

Le module communautaire a été administré auprès de tous les chefs des collines/quartiers du pays. Les infrastructures socio-économiques et de services ont été géoréférencées.

II.5. RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Avant de passer aux travaux de collecte sur terrain pour la cartographie censitaire du RGPHAE, trois principales activités préparatoires ont été organisées :

- (i) Recrutement et la formation des agents de bureau et l'organisation des travaux de digitalisation ;
- (ii) Préparations des outils et matériels de collecte ;
- (iii) Formation des Superviseurs, Assistant en technologies d'informations et de la communication (A-TICs) ;
- (iv) Recrutement et la formation des chefs d'équipes et agents cartographes de terrain.

En plus, des documents techniques nécessaires à la réalisation de la cartographie ont été rendus disponibles par l'équipe technique du BCR. Il s'agit du manuel d'instructions de l'agent cartographe, du chef d'équipe et du superviseur, manuel de l'application de collecte CAPI, de l'application installée sur les tablettes ainsi que les cartes physiques des collines/quartiers contenant les limites des Pre-ZD et des ilots.

II.5.1. Composition du personnel de terrain

Cinq cent onze (511) agents de terrain composés de 21 superviseurs, 5 superviseurs cartographes de l'IGEBU, 21 Assistant-TICs, 116 chefs d'équipes et 348 agents cartographes de terrain ont été déployés en premier temps à travers le territoire national. Pour les besoins de renfort, les équipes de quatre-vingt-quatre (84) agents réservistes et de cent cinquante (150) agents cartographes de terrain ont été également déployées respectivement aux mois de février et avril 2024.

Ces équipes de terrain étaient supervisées pendant la collecte par les membres du BCR désignés comme coaches du BCR et du CTR.

II.5.2. Responsabilité du personnel

Les principales tâches dévolues à une équipe étaient réparties comme suit :

En ce qui concerne l'agent cartographe, il s'agit de :

- Informer et sensibiliser les ménages sur l'importance de la cartographie ;
- Renseigner au chef d'équipe le problème rencontré durant la collecte des données ;
- Dénombrer les ménages et la population dans les structures ou infrastructures habitées ;
- Relever les coordonnées géographiques des structures et infrastructures dans le quartier/ colline ;
- Contribuer, le cas échéant, à l'ajustement des limites des entités administratives (colline, zone, commune, province), conformément à la réalité du terrain sous le contrôle du chef d'équipe ;
- Renseigner la fiche structure/bâtiment/ménage et les fiches infrastructure ;
- Envoyer régulièrement les données collectées au chef d'équipe ;
- Procéder à la transmission directe des données collectées sur le terrain avec sa tablette vers le serveur ;
- Appuyer le chef d'équipe dans le découpage préliminaire des ZD sur le terrain.

En ce qui concerne le chef d'équipe, il avait en charge de :

- Prendre contact avec les chefs de collines/quartiers avant de commencer le travail sur le terrain ;
- Vérifier les tablettes des agents cartographes et s'assurer de la fonctionnalité de l'application ;
- Faire la répartition de travail entre les agents cartographes sous sa responsabilité en tenant compte des réalités du terrain ;
- Collecter les données des questionnaires communautaires auprès des chefs des collines/quartiers ;
- Récupérer par Bluetooth et transférer régulièrement en mode connecté les données collectées par les agents cartographes ;
- Faire des réaffectations systématiques des ilots ou bien des Pre-ZD pour appuyer un agent en retard dans la progression par rapport à un autre ;
- Veiller à la qualité et à l'exhaustivité des travaux cartographiques ;
- Veiller à ce que les délimitations de ZD soient bien matérialisées sur la carte et conformes avec la réalité du terrain ;
- S'assurer de l'effectivité du relevé des coordonnées géographiques des infrastructures de base et équipements communautaires par l'équipe ;
- Faire le rapport hebdomadaire de l'évolution des travaux.

En ce qui concerne le superviseur, il avait pour tâches de :

- Initialiser les zones de collecte à affecter à ses chefs d'équipe ;

- S'assurer du bon fonctionnement des applications de collecte et de suivi des opérations de terrain ;
- Participer à la sensibilisation au niveau des zones de collecte ;
- Planifier en collaboration avec le chef d'équipe le plan de progression des équipes sur le terrain ;
- Faire régulièrement des descentes pour superviser et contrôler sur le terrain l'exécution du travail des équipes placées sous sa responsabilité (cartographes) ;
- Produire un rapport de collecte à soumettre au chef de service en respectant le canevas défini.

En ce qui concerne l'Assistant TIC, il avait pour tâches de :

- Appuyer l'emballage des tablettes par lieu de destination ;
- Installer la dernière version de l'application sur les ordinateurs et tablettes des superviseurs et installation de l'application de collecte sur les tablettes des chefs d'équipe et agents cartographes ;
- Charger les tablettes et mise à jour de l'application de collecte ;
- Télécharger les fiches d'affectation et de restitution du matériel plus les impressions.

En ce qui concerne certains cadres du BCR et CTR désignés, ils avaient pour tâches d'assurer le coaching des activités de collecte des données cartographiques et communautaires ainsi que de faire le contrôle de l'exhaustivité et l'assurance qualité des données. La coordination technique était assurée par la Direction technique du BCR.

II.6. ORGANISATION ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) fournira pour tout le système statistique burundais les bases de sondage actualisées pour les enquêtes socio économique-démographiques. La cartographie censitaire a permis de disposer de la liste complète des Zones de Dénombrement (ZD) redécoupées. Pour chaque ZD, une carte de base montrant ses limites, les noms de la ou les collines/quartiers relevant de la ZD, les chemins d'accès, les types d'infrastructures et leur géolocalisation. Les ZD ont été découpées pour avoir des tailles en nombre de ménages et population à peu près égales selon le milieu de résidence. La cartographie est donc la base de sondage aussi bien pour le dénombrement principal du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) que pour l'ensemble des modules du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE).

Le Burundi a opté pour un seul module communautaire pour le recensement de la population et le recensement agricole. Un seul questionnaire a été conçu et a été appliqué au cours des opérations de cartographie.

Toutes les opérations de dénombrement ont été réalisées grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outils de collecte des données sur le terrain. L'application de ces technologies a ainsi joué un rôle décisif dans toutes les phases, notamment la cartographie censitaire, le dénombrement principal et les activités de traitement et d'analyse.

II.7. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Cette phase consiste à traiter l'ensemble des données du module communautaire du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE), issu du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2024), en vue de fournir tous les résultats attendus et de permettre les analyses envisagées. Elle a comporté cinq étapes : (i) centralisation et consolidation des données à partir des backups des tablettes ; (ii) apurement provisoire des bases de données (Module communautaire, Module agricole de base du RGAE intégré au RGPHAE, Module RGPH proprement dit) ; (iii) production du rapport des résultats provisoires du RGPHAE ; (iv) poursuite de l'apurement des bases de données en vue du lancement des phases d'analyses thématiques.

L'analyse a permis de présenter et commenter les principaux résultats du module communautaire du RGAE.

II.8. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES

Les résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) sont publiés selon le plan de publication et de diffusion élaborés. A la suite de la publication de ce rapport d'analyse du module central du RGAE (Module Communautaire) intitulé Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Communautaire du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE-2024)", d'autres rapports portant sur les résultats définitifs du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) sont consignés dans d'autres volumes, à savoir :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE

- 'Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture' ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;
- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne EM du RGAE ;
- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;
- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB").

Ces différents rapports permettront à l'ensemble des utilisateurs, y compris le Gouvernement et les partenaires au développement, de disposer d'indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations du secteur agropastoral.

Les autres livrables du RGAE sont mis à la disposition des différents utilisateurs. Cette documentation est disponible au Bureau Central du Recensement (BCR) et en ligne via le site internet du BCR, de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) et celui Ministère ayant l'intérieur dans ses attributions, du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE).

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE COMMUNAUTAIRE DU RGAE

RESUME EXECUTIF

Les principaux résultats du module communautaire du RGPHAE- 2024 sont consignés dans les paragraphes qui suivent.

Voies d'accès aux collines

Au niveau national, la majorité des collines ont comme principale voie d'accès à leur colline la route non revêtue. En effet, on note 1 875 collines sur les 3 044 collines du pays, soit 61,6% dont la principale voie d'accès est la route non revêtue. Il y a 463 collines (soit 15,3%) accessibles par des routes bitumées. Il y a 2 610 voies d'accès aux collines praticables toute l'année, soit 85,7% de l'ensemble des voies d'accès tous types confondus. À contrario, 434 voies d'accès (14,3%) ne sont praticables qu'une partie l'année ou pas praticable.

Radios, chaînes de télévisions, réseaux mobiles et internet

Au niveau national, les collines qui ne captent pas de télévision se rabattent sur les radios privées (1 326 collines), les radios communautaires (1 217 collines) et Nderagakura (1 170 collines). On note que les réseaux dominants mobile et internet dans les collines sont LUMITEL et ECONET-LEO. En effet, on observe au niveau national qu'il y a 2 768 collines qui ont un réseau de téléphonie mobile et internet de l'opérateur LUMITEL, 2239 collines avec mobile ECONET-LEO en même temps qu'un réseau internet LUMITEL.

Unités d'exploitation agricole et d'élevage

Les champs communautaires (1 342 collines) et les pépinières communautaires (1 411 collines) sont les unités d'exploitation agricoles les plus fréquentes au niveau des collines dans toutes les provinces. À l'opposé, 1 027 collines ne disposent d'aucune unité d'exploitation agricole. En ce qui concerne l'élevage, les unités d'exploitation les plus présentes dans les collines de toutes les provinces sont les poulaillers communautaires (317 collines), les porcheries communautaires (306 collines) et les magasins de vente des outils d'élevage (158 collines). Les moins présentes sont les centres de quarantaine (18 collines), les centres naisseurs (15 collines) et les dipping tank (15 collines).

Domaines d'intervention des structures de producteurs et des projets

Les principaux domaines d'intervention des associations et groupements dans toutes les provinces sont l'agriculture et l'élevage avec respectivement 2 189 collines et 1 852 collines concernées. Le constat fait au niveau des associations et groupements est observé également dans toutes provinces pour les coopératives. Globalement selon les principaux domaines d'intervention des coopératives, il y a 2 725 collines pour l'agriculture et 2 594 pour l'élevage. Cette situation se retrouve aussi pour les organismes et projets. Dans l'ensemble les domaines d'intervention des organismes et projets sont relatifs à l'agriculture dans 1 758 collines et dans 1 577 collines en ce qui concerne l'élevage.

Au niveau national, il y a 2 477 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion de l'eau, soit 81,4% de l'ensemble des collines, 303 collines dans lesquelles il existe des comités de gestion des eaux pluviales, soit 10,0% de l'ensemble des collines, 100 collines dans lesquelles il existe un système de gestion des eaux usées, soit 3,3% de l'ensemble des collines.

Association

Il y a au total 2 021 collines dans lesquelles il existe des associations culturelles, soit 66,4% de l'ensemble des collines, 2 944 collines dans lesquelles il existe des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement, soit 96,7% de l'ensemble des collines, 2 074 collines dans lesquelles il existe des pépinières communautaires fonctionnelles, soit 68,1% de l'ensemble des collines, 303 collines dans lesquelles il existe des sites piscicoles exploités, soit 10,0% de l'ensemble des collines.

Calamités naturelles

On note que les inondations ont touché plus de collines que les autres types de calamités. En effet, 1 832 collines ont subi des inondations au cours des 12 derniers mois (en référence à septembre 2024), soit 60,2% de l'ensemble de 3 044 collines du pays. Viennent ensuite par ordre d'importance en termes du nombre de collines touchées au niveau national, la grêle (40,3% ; soit 1 227 collines), les éboulements (35,4% ; 1 080 collines), la sécheresse (18,7% ; 570 collines) et les feux de brousse (7,6% ; 231 collines).

INDICATEURS SYNTHETIQUES SUR LE MODULE COMMUNAUTAIRE

Indicateurs	Valeur de l'indicateur	
	Nombre	Proportion (%)
Voies d'accès		
Nombre de collines/quartiers ayant une route bitumée comme principale voie d'accès	463	15,3
Nombre de collines/quartiers ayant une route pavée comme principale voie d'accès	44	1,4
Nombre de collines/quartiers ayant une route non revêtue comme principale voie d'accès	1 875	61,6
Nombre de collines/quartiers ayant une piste comme principale voie d'accès	621	20,4
Nombre de collines/quartiers ayant un sentier comme principale voie d'accès	41	1,3
Praticabilité de la principale voie d'accès		
Nombre de collines/quartiers ayant la principale voie d'accès praticable toute l'année	2 610	85,7
Nombre de collines/quartiers ayant la principale voie d'accès praticable pendant une partie de l'année	418	13,7
Nombre de collines/quartiers ayant la principale voie d'accès non praticable	16	0,5
Approvisionnement en eau et en électricité		
Nombre de collines/quartiers ayant accès à l'électricité (RIGIDESO et énergies solaires)	996	32,7
Nombre de collines/quartiers ayant accès à l'eau (RIGIDESO, source aménagée et forage)	2388	78,4
Réseaux de communication		
Nombre de collines/quartiers avec des réseaux mobiles disponibles	3 026	99,4
Nombre de collines/quartiers avec des réseaux internet disponibles	2 816	92,5
Nombre de collines/quartiers pouvant capter des radios	3 039	99,8
Nombre de collines/quartiers pouvant capter des chaînes de télévision	1 244	40,9
Unités d'exploitation		
Nombre de collines/quartiers disposant des unités de production agricole spécifiques et des centres de services agricoles	2 017	66,3
Nombre de collines/quartiers/quartiers disposant des unités d'élevage spécifiques et des centres de services d'élevage	902	29,6

Organisations communautaires		
Nombre de collines/quartiers ayant des associations ou groupements	2 324	76,3
Nombre de collines/quartiers ayant des coopératives	2 912	95,7
Nombre de collines/quartiers dans lesquelles interviennent des projets/ONG	2 010	66,0
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion de l'eau	2 477	81,4
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion des eaux pluviales	303	10,0
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de gestion des eaux usées	100	3,3
Nombre de collines/quartiers ayant des associations culturelles	2 021	66,4
Nombre de collines/quartiers ayant des comités de santé/hygiène/salubrité de l'environnement	2 944	96,7
Nombre de collines/quartiers ayant des pépinières communautaires fonctionnelles	2 074	68,1
Nombre de collines/quartiers ayant des sites piscicoles communautaires exploités	303	10,0
Catastrophes naturelles		
Nombre de collines/quartiers ayant subi des inondations au cours des 12 derniers mois	1 832	60,2
Nombre de collines/quartiers ayant subi des feux de brousse au cours des 12 derniers mois	231	7,6
Nombre de collines/quartiers ayant subi la sécheresse au cours des 12 derniers mois	570	18,7
Nombre de collines/quartiers ayant subi la grêle au cours des 12 derniers mois	1 227	40,3
Nombre de collines/quartiers ayant subi des éboulements au cours des 12 derniers mois	1 080	35,5
Nombre de collines/quartiers ayant subi d'autres catastrophes /calamités naturelles au cours des 12 derniers mois	777	25,5

III.1. ACCESSIBILITE DE LA COLLINE/QUARTIER

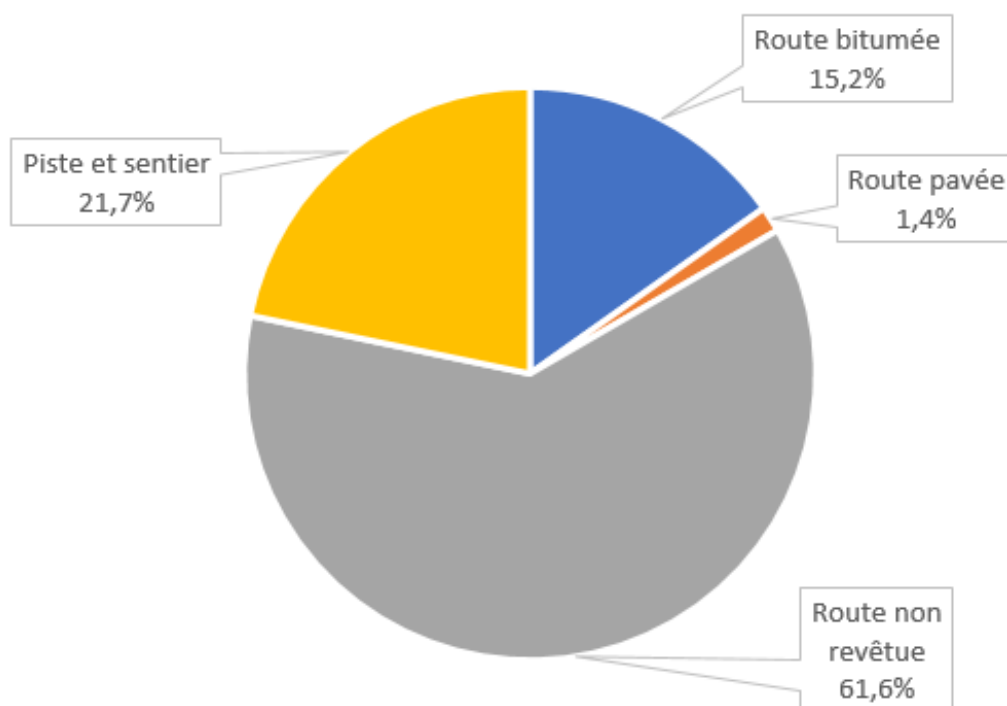
D'après le tableau 1 et le graphique 1, la majorité des collines ont comme principale voie d'accès la route non revêtue. En effet, on note 1 875 collines sur les 3 044 collines du pays, soit 61,6% dont la principale voie d'accès est la route non revêtue. Il y a 463 collines (soit 15,3%) accessibles par des routes bitumées et jusqu'à 662 collines (21,7%) qui ne sont principalement accessibles que par la piste ou sentier. La fréquentation de ces voies d'accès est régulière pour 93,1% des collines (soit 2834 collines).

Tableau 1 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Niveau national)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	2 834	210	3 044
Route bitumée	463	-	463
Route pavée	44	-	44
Route non revêtue	1 750	125	1 875
Piste	548	73	621
Sentier	29	12	41

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Graphique 1 : Proportion des collines selon la principale voie d'accès



La tendance observée au niveau national en termes de type de voies d'accès aux collines leur fréquentation est également observée par province.

Le tableau 02 relatif à la province de Buhumuza, indique 376 sur 509 (73,9%) collines accessibles par des routes non revêtues.

Tableau 2 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Province de Buhumuza)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	475	34	509
Route bitumée	53	-	53
Route pavée	5	-	5
Route non revêtue	349	27	376
Piste	67	6	73
Sentier	1	1	2

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Dans la province de Bujumbura, on note 283 sur 535 collines (52,9%) accessibles par des routes non revêtues et 144 (26,9%) par des routes bitumées (voir tableau 03).

Tableau 3 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Province de Bujumbura)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	500	35	535
Route bitumée	144	-	144
Route pavée	25	-	25
Route non revêtue	248	15	283
Piste	68	17	85
Sentier	15	3	18

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Le tableau 4 montre que sur les 546 collines que compte la province de Burunga, il y a 310 collines (56,8%) qui sont accessibles par des routes non revêtues et 110 collines (20,1%) accessibles par des routes bitumées.

Tableau 4 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Province de Burunga)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	485	61	546
Route bitumée	110	-	110
Route pavée	7	-	7
Route non revêtue	270	40	310
Piste	90	19	109
Sentier	8	2	10

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Le tableau 05 montre que la province de Butanyerera a 467 collines accessibles (59,1%) par des routes non revêtues et 246 collines (31,1%) dont la piste est la principale voie d'accès.

Tableau 5 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Province de Butanyerera)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	750	40	790
Route bitumée	65	-	65
Route pavée	4	-	4
Route non revêtue	451	16	467
Piste	226	20	246
Sentier	4	4	8

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Dans la province de Gitega, on note 459 sur 664 collines (69,1%) principalement accessibles par des routes non revêtues (voir tableau 06).

Tableau 6 : Nombre de collines/quartiers selon les principales voies d'accès et leur fréquentation (Province de Gitega)

Voies d'accès	Fréquentation		Ensemble
	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou jour de marché	
Ensemble	624	40	664
Route bitumée	91	-	91
Route pavée	3	-	3
Route non revêtue	432	27	459
Piste	97	11	108
Sentier	1	2	3

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au plan national, le tableau 7 montre que 2 610 voies d'accès aux collines sont praticables toute l'année, soit 85,7% de l'ensemble des voies tous types confondus. A contrario, il y a 434 voies (14,3%) praticables seulement une partie l'année ou pas praticables du tout.

Pour les provinces, les proportions des voies praticables toute l'année est (voir tableau 7) sont : 88,2% pour Buhumuza (449 collines) ; 81,7% pour Bujumbura (437 collines) ; 81,1% pour Burunga (443 collines) ; 84,1% pour Butanyerera (669 collines) et 92,2% pour Gitega (612 collines).

Tableau 7 : Nombre de collines/quartiers par province selon la praticabilité de la principale voie d'accès

PROVINCES	Etat des voies			Nombre total de collines
	praticable toute l'année	praticable une partie de l'année ou non praticable	non praticable/ non fonctionnelle	
ENSEMBLE	2 610	418	16	3 044
BUHUMUZA	449	57	3	509
BUJUMBURA	437	92	6	535
BURUNGA	443	97	6	546
BUTANYERERA	669	120	1	790
GITEGA	612	52	-	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au plan national, la proportion des collines en fonction du temps mis pour accéder à pied au marché le plus proche est (tableau 8) de moins de 30 mn pour 318 collines (10,4%), 30mn-1h pour 699 collines (23,0%), 1h-2h pour 1 142 collines (37,5%) et 2h et plus pour 885 collines (29,1%).

Tableau 8 : Nombre de collines/quartiers par province selon le temps d'accès à pied au marché le plus proche

PROVINCE	Moins de 30 mn	30mn-1 heure	1 heure-2 heures	2 heures ou plus	TOTAL
ENSEMBLE	318	699	1 142	885	3 044
BUHUMUZA	35	111	226	137	509
BUJUMBURA	122	136	133	144	535
BURUNGA	41	106	185	214	546
BUTANYERERA	52	186	303	249	790
GITEGA	68	160	295	141	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.2. TELEPHONIES MOBILES ET RESEAUX INTERNET

III.2.1. Téléphonies mobiles

Dans l'ensemble, le tableau 9 montre qu'il y a 3011 collines (98,9%) un réseau de téléphonie mobile de l'opérateur LUMITEL, 2 381 collines (78,2%) de ECONET-LEO, 787 collines (25,9%) de ONAMOB et 510 collines (16,8%) qui captent des réseaux étrangers.

Il y a 18 collines (0,6%) qui ont déclaré ne capter aucun réseau mobile. Ces collines se répartissent dans toutes les provinces à l'exception de Gitega.

Tableau 9 : Nombre de collines/quartiers selon les réseaux de téléphonie mobile disponibles par province

PROVINCES	Téléphonie mobile				
	Pas de réseau	ONAMOB	LUMITEL	ECONET-LEO	Etranger
ENSEMBLE	18	787	3 011	2 381	510
BUHUMUZA	5	62	496	343	186
BUJUMBURA	4	313	530	437	65
BURUNGA	3	109	541	427	121
BUTANYERERA	6	137	782	604	110
GITEGA	-	166	662	570	28

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.2.2. Réseaux internet

Le tableau 10 indique 228 collines (7,5%) qui ont déclaré ne disposer d'aucun réseau internet parmi lesquelles plus de la moitié (124 collines) se trouvent dans la province Butanyerera. Les principaux réseaux internet au niveau des collines sont LUMITEL disponible dans 2772 collines (91,1%), ECONET-LEO dans 1521 collines (49,9%). ONAMOB est disponible dans 458 collines (15%).

Certaines collines au nombre de 115 (3,8%) dont la moitié se trouvent dans la province de Buhumuza, ont déclaré que des réseaux internet étrangers sont disponibles.

Tableau 10 : Nombre de collines/quartiers selon les réseaux internet disponibles par province

PROVINCES	Réseaux internet								
	Pas de réseau internet	ONAMOB	LUMITEL	ECONET-LEO	USAN	SPIDERNET	CBINET	BBS	Etranger
ENSEMBLE	228	458	2 772	1 521	9	30	23	19	115
BUHUMUZA	32	29	459	164	1	1	-	-	57
BUJUMBURA	17	236	510	335	8	19	19	18	8
BURUNGA	29	50	513	281	-	8	2	-	17
BUTANYERERA	124	53	655	328	-	2	2	1	32
GITEGA	26	90	635	413	-	-	-	-	1
Source : BURUNDI-RGPHAE 2024									

III.3. MODES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ELECTRICITE DES COLLINES

III.3.1. Approvisionnement en eau

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, le tableau 11 montre que les sources aménagées sont disponibles dans 1840 collines (60,4%). la REGIDESO/AHAMR n'est disponible que dans 430 collines/quartiers (soit 14,1% des collines) dont 43,3% (186 collines) se trouvent dans la province de Bujumbura.

Tableau 11 : Nombre de collines/quartiers selon l'approvisionnement en eau par province

PROVINCES	Mode d'approvisionnement en eau							
	REGIDESO/ AHAMR	Forage	Puits	Rivière/Marigot /Ruisseau	Source aménagée	Source non aménagée	Lacs	Autre
ENSEMBLE	430	118	15	140	1840	412	41	48
BUHUMUZA	29	8	3	21	347	85	3	13
BUJUMBURA	186	16	2	35	238	50	1	7
BURUNGA	96	26	6	66	257	83	3	9
BUTANYERERA	46	40	2	13	505	137	34	13
GITEGA	73	28	2	5	493	57	0	6
Source : BURUNDI-RGPHAE 2024								

III.3.2. Approvisionnement en électricité

Le tableau 12 montre une grande disparité d'accès à l'électricité au niveau des collines/quartiers du Burundi, avec une forte dépendance aux solutions alternatives (notamment les centrales solaires communautaires) particulièrement dans la province de Butanyerera (126 collines su un total de 286 collines L'approvisionnement en électricité fournie par la RAGIDESO/ABER ne couvre que 710 collines/quartiers, soit 23,3% de l'ensemble des collines/quartiers du pays.

Sur les 3044 collines/quartiers du pays, 1881 collines/quartiers (soit 61,8%) n'ont pas d'accès à l'électricité.

Tableau 12 : Nombre de collines/quartiers selon l’approvisionnement en électricité par province

PROVINCES	Sources d'énergie						
	Non disponible	REGIDESO/ ABER	Groupe électrogène communautaire	Central solaires communautaire	Barrage hydro- électrique privée	Biogaz	Autres
ENSEMBLE	1881	710	12	286	5	1	281
BUHUMUZA	349	48	0	19	2	0	101
BUJUMBURA	273	236	1	16	1	0	24
BURUNGA	386	119	1	22	0	0	32
BUTANYERERA	504	168	3	126	0	0	33
GITEGA	369	139	7	103	2	1	91

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.4. INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATION

III.4.1. Radios captées par province

Le tableau 13, montre que 5 collines/quartiers sur 3044 ne captent aucune radio. Par ordre d'importance, la radio nationale est captée par 96,7% (soit 2945 collines/quartiers), les radios privées 78,9% (soit 2403 collines/quartiers), la radio Nderagakura 69,8% (soit 2126 collines/quartiers), les radios communautaires 69,3% (soit 2109 collines/quartiers).

Les radios étrangères sont captées 1567 collines/quartiers (soit 51,5%) dont 29,9% se situent dans la province de Butanyerera.

Tableau 13 : Nombre de collines/quartiers selon les radios captées par province

PROVINCES	Radios captées					
	Pas de radio	RTNB (Radio nationale)	Nderagakura	Communautaire	Privée	Etrangère
ENSEMBLE	5	2 945	2 126	2 109	2 403	1 567
BUHUMUZA	2	479	348	283	354	302
BUJUMBURA	1	530	465	331	484	322
BURUNGA	2	534	344	427	401	213
BUTANYERERA	-	740	430	552	629	468
GITEGA	-	662	539	516	535	262

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.4.2. Télévisions captées par province

Le tableau 14 montre que 1170 collines/quartiers (soit 38,4%) sur 3044 ne captent aucune télévision. La télévision nationale est captée par 26,8 % des collines (soit 817 collines/quartiers), les télévisions privées par 15,2 % (soit 463 collines/quartiers).

Les télévisions étrangères sont captées par 869 collines/quartiers (28,5 %) dont 34,6% sont dans la province de Bujumbura.

Tableau 14 : Nombre de collines/quartiers selon les télévisions captées par province

PROVINCES	Télévisions captées			
	Pas de télévision	RTNB	Privée	Etrangère
ENSEMBLE	1170	817	463	869
BUHUMUZA	243	84	26	93
BUJUMBURA	145	290	214	301
BURUNGA	184	127	51	144
BUTANYERERA	258	139	69	161
GITEGA	340	177	103	170

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.5. EXPLOITATIONS AGROPASTORALES, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

III.5.1. Unités d'exploitation pour l'agriculture

Au cours de la période de la réalisation de la cartographie censitaire du RGPHAE, les champs communautaires (1 342 collines) et les pépinières communautaires (1 411 collines) sont les unités d'exploitation agricoles les plus fréquentes au niveau des collines dans toutes les provinces. Les unités de transformation de fruits et les serres sont très peu fréquentes dans les collines de toutes les provinces (voir tableau 15). À l'opposé, 1 027 collines ne disposent d'aucune unité d'exploitation agricole.

En ce qui concerne les silos de stockage, ce nombre important pourrait être justifié par les silos de stockage en plastique disponible aux coopératives/associations collinaires/quartiers.

Tableau 15 : Nombre de collines/quartiers selon les types d'exploitations agricoles

TYPE UNITES	PROVINCE					
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	Ensemble
Centre semencier	27	31	31	38	30	157
Centre de rayonnement	60	74	36	206	78	454
Champs communautaires	211	225	168	473	265	1 342
Aire de battage/séchage du riz	35	42	18	42	33	170
Installations d'irrigation	30	37	20	74	32	193
Unité artisanale d'extraction d'huile	20	95	44	5	2	166
Unité de transformation des fruits	5	9	2	6	4	26
Autre unité de transformation des produits agricoles	3	16	8	19	4	50
Marais ou périmètre aménagé	58	48	31	165	86	388
Centre agro pastoral communal	2	3	1	9	4	19
Silos de stockage	40	32	44	75	46	237
Pépinière communautaire	199	278	145	453	336	1 411
Serre	4	2	3	9	3	21
Autre	11	11	5	13	16	56
Pas d'exploitation agricoles	212	163	266	142	244	1 027

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.5.2. Unités d'exploitation pour l'élevage

Pendant la période de la cartographie censitaire du RGPHAE, les unités d'exploitation les plus présentes dans les collines de toutes les provinces sont les poulaillers communautaires (317 collines), les porcheries communautaires (306 collines) et les magasins de vente des outils d'élevage (158 collines). Les unités les moins présentes sont les centres de quarantaine (18 collines), les centres naisseurs (15 collines) et les dipping tank (15 collines) (voir tableau 16).

Tableau 16 : Nombre de collines/quartiers selon les types d'exploitations relatives à l'élevage

TYPE UNITES	PROVINCE					
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	Ensemble
Centre vétérinaire	21	31	18	19	16	105
Dipping tank (Itangi yo kwogesherezamwo ibitungwa)	5	2	1	4	3	15
Couloir d'aspersion des produits vétérinaires	11	23	8	43	30	115
Centre de quarantaine	7	2	1	6	2	18
Unité de conservation des produits d'élevage	1	5	9	9	8	32
Unité de transformation des aliments du cheptel	3	4	8	8	7	30
Magasin de vente des outils d'élevage	21	33	49	32	23	158
Aire d'abattage des animaux domestiques	11	28	22	21	37	119
Centre naisseur (Centre de multiplication de reproducteurs)	1	6	1	5	2	15
Couvoir (Maison de production des poussins)	1	10	5	8	5	29
Poulailler communautaire	15	119	49	66	68	317
Porcherie communautaire	23	52	62	100	69	306
Centre de collecte de lait	3	25	10	29	21	88
Pas d'unités d'exploitations pastorales	425	327	384	540	466	2 142
Source : BURUNDI-RGPHAE 2024						

III.6. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le tableau 17 montre que les inondations ont touché plus de collines que les autres types de calamités. En effet, 1 832 collines/quartiers ont subi des inondations au cours des 12 derniers mois (en référence à septembre 2024), soit 60,2% de l'ensemble de 3 044 collines du pays.

Tableau 17 : Nombre de collines/quartiers par province selon les catastrophes naturelles

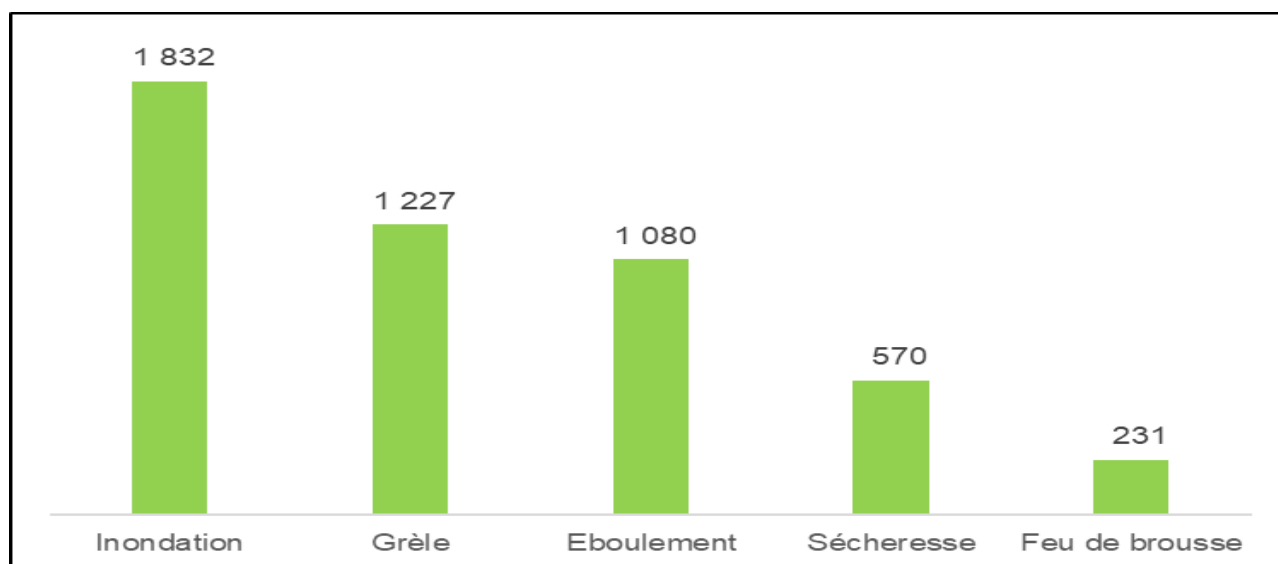
PROVINCES	Inondation	Feu de brousse	Sécheresse	Grêle	Eboulement	Autre catastrophe	Nombre total de collines
ENSEMBLE	1 832	231	570	1 227	1 080	777	3 044
BUHUMUZA	376	70	105	238	124	130	509
BUJUMBURA	275	21	72	211	317	187	535
BURUNGA	338	57	120	188	166	149	790
BUTANYERERA	428	43	195	332	283	175	546
GITEGA	415	40	78	258	190	136	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Au niveau des provinces, ces proportions sont : Buhumuza (73,9% ; soit 376 collines), Bujumbura (51,4% ; 275 collines), Burunga (42,8% ; 338 collines), Butanyerera (78,4% ; 428 collines) et Gitega (62,5% ; 415 collines).

Viennent ensuite par ordre d'importance en termes du nombre de collines touchées au niveau national, la grêle (40,3% ; soit 1 227 collines), les éboulements (35,4% ; 1080 collines), la sécheresse (18,7% ; 570 collines) et les feux de brousse (7,6% ; 231 collines).

Graphique 2 : Nombre de collines par type de calamités subies au cours des 12 derniers mois



III.7. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DE BASE

III.7.1. Domaines d'intervention des associations, groupements, coopératives, organismes et projets

Le tableau 18 montre que les principaux domaines d'interventions des associations et groupements dans toutes les provinces sont l'agriculture et l'élevage avec respectivement 2 189 collines et 1 852 collines concernées. Les autres domaines d'intervention sont beaucoup moins présents.

Tableau 18 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des associations et groupements

Domaines	PROVINCES					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Aucun domaine	101	139	135	184	161	720
Agriculture	401	358	380	577	473	2 189
Élevage	333	295	331	493	400	1 852
Pêche	4	12	9	19	2	46
Aquaculture	11	14	10	20	11	66
Foresterie	18	34	23	59	23	157

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Globalement, les coopératives interviennent dans le domaine de l'agriculture dans 2725 collines/quartiers (soit 89,5%) et dans 2594 collines/quartiers (soit 85,2%) en ce qui concerne l'élevage. Le tableau 19 montre par ailleurs que sur 132 collines, aucune coopérative n'intervient dans aucun domaine.

Tableau 19 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des coopératives

Domaines	PROVINCES					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Aucun domaine	9	45	30	31	17	132
Agriculture	489	434	483	716	603	2 725
Élevage	453	395	454	714	578	2 594
Pêche	3	15	8	16	3	45
Aquaculture	4	14	7	9	6	40
Foresterie	26	36	15	24	16	117

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Comme le montre le tableau 20, les organismes et projets interviennent dans l'agriculture sur 1758 collines/quartiers (soit 57,8%) et dans l'élevage sur 1577 collines/quartiers (soit 51,8%). À l'opposé, il y a 1034 collines/quartiers (soit 33,1%) dans lesquelles aucun organisme ou projet n'intervient dans les domaines agro-pastoraux

Tableau 20 : Nombre de collines/quartiers selon les domaines d'intervention des organismes et projets

Domaines	PROVINCES					Ensemble
	BUHUMUZA	BUJUMBURA	BURUNGA	BUTANYERERA	GITEGA	
Aucun domaine	151	198	296	186	203	1 034
Agriculture	332	283	203	549	391	1 758
Élevage	294	263	206	453	361	1 577
Pêche/Aquaculture	4	-	5	5	3	17
Foresterie	33	58	22	68	55	236

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.7.2. Gestion de l'eau, comité de santé et associations culturelles

Le tableau 21 indique qu'il y a au total 2477 collines/quartiers qui ont déclaré posséder des comités de gestion de l'eau, soit 81,4% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est variable par province : Buhumuza : 93,1% (474 collines), Bujumbura : 70,3% (376 collines), Burunga : 74,9% (409 collines), Butanyerera : 79,2% (626 collines) et Gitega : 89,2% : (592 collines).

A l'opposé, il y a 567 collines (18,6% de l'ensemble des collines) qui n'ont pas de comités de gestion de l'eau.

Tableau 21 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence de comités de gestion de l'eau

PROVINCES	Oui	Non	Total
ENSEMBLE	2 477	567	3 044
BUHUMUZA	474	35	509
BUJUMBURA	376	159	535
BURUNGA	409	137	546
BUTANYERERA	626	164	790
GITEGA	592	72	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Le tableau 22 montre que, sur l'ensemble des collines du pays, 303 collines (soit 10,0%) ont déclaré l'existence des systèmes de gestion des eaux pluviales.

La proportion au niveau des provinces est : Buhumuza : 6,5% (33 collines), Bujumbura : 8,4% (45 collines), Burunga : 7,9% (43 collines), Butanyerera : 8,9% (70 collines) et Gitega : 16,9% (112 collines).

Tableau 22 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence des systèmes de gestion des eaux pluviales

PROVINCES	Oui	Non	Total
ENSEMBLE	303	2 741	3 044
BUHUMUZA	33	476	509
BUJUMBURA	45	490	535
BURUNGA	43	503	546
BUTANYERERA	70	720	790
GITEGA	112	552	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Le tableau 23 indique que, 100 collines/quartiers (soit 3,3% de l'ensemble des collines) ont déclaré l'existence d'un système de gestion des eaux usées. Les proportions provinciales sont : Buhumuza : 2,2% (11 collines), Bujumbura : 3,9% (21 collines), Burunga : 4,8% (26 collines), Butanyerera : 3,3% (26 collines) et Gitega : 12,4% (16 collines).

Tableau 23 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence d'un système de gestion des eaux usées

PROVINCES	Oui	Non	Total
ENSEMBLE	100	2 944	3 044
BUHUMUZA	11	498	509
BUJUMBURA	21	514	535
BURUNGA	26	520	546
BUTANYERERA	26	764	790
GITEGA	16	648	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Il existe des associations culturelles dans 2 021 collines/quartiers (soit 66,4% de l'ensemble des collines) comme le montre le tableau 24. Au niveau des provinces, cette proportion est : Buhumuza : 81,9% (417 collines), Bujumbura : 61,7% (330 collines), Burunga : 52,2% (285 collines), Butanyerera : 65,8% (520 collines) et Gitega : 70,6% (469 collines).

Il y a 1023 (soit 33,6% de l'ensemble des collines) collines dans lesquelles qui n'ont pas d'associations culturelles.

Tableau 24: Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence des associations culturelles

PROVINCES	Oui	Non	Total
Ensemble	2 021	1 023	3 044
BUHUMUZA	417	92	509
BUJUMBURA	330	205	535
BURUNGA	285	261	546
BUTANYERERA	520	270	790
GITEGA	469	195	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Sur 3044 collines/quartiers, on dénombre 2 944 collines/quartiers possédant des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement, soit 96,7%.

Au niveau des provinces cette proportion est : Buhumuza : 98,8% (503 collines/quartiers), Bujumbura : 95,5% (511 collines/quartiers), Burunga : 93,4% (511 collines/quartiers), Butanyerera : 98,1% (775 collines/quartiers) et Gitega : 97,0% (644 collines/quartiers).

Tableau 25 : Nombre de collines/quartiers par province selon l'existence des comités de santé/hygiène/salubrité/environnement

PROVINCES	Oui	Non	Total
Ensemble	2 944	100	3 044
BUHUMUZA	503	6	509
BUJUMBURA	511	24	535
BURUNGA	511	35	546
BUTANYERERA	775	15	790
GITEGA	644	20	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.7.3. Pépinières et sites piscicoles

D'après le tableau 26, il y a 2074 collines dans lesquelles il existe des pépinières communautaires fonctionnelles, soit 68,1% de l'ensemble des collines. Au niveau des provinces cette proportion est : Buhumuza : 65,4% (333 collines), Bujumbura : 70,5% (377 collines), Burunga : 59,7% (326 collines), Butanyerera : 69,6% (550 collines) et Gitega : 67,5% (488 collines).

Sur l'ensemble des 3044 collines, 270 collines (soit 8,9%) n'ont pas de pépinières et 240 collines (soit 7,9%) ont des pépinières non fonctionnelles.

Tableau 26 : Nombre de collines/quartiers par province selon le statut des pépinières communautaires

PROVINCES	Pas de pépinières	Pépinières fonctionnelles	Pépinières non fonctionnelles	Total
ENSEMBLE	730	2 074	240	3 044
BUHUMUZA	142	333	34	509
BUJUMBURA	121	377	37	535
BURUNGA	183	326	37	546
BUTANYERERA	151	550	89	790
GITEGA	133	488	43	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Sur l'ensemble des 3044 collines, il y a 303 collines dans lesquelles il existe des sites piscicoles exploités, soit 10,0% de l'ensemble des collines (voir tableau 27).

Au niveau des provinces cette proportion est de 9,4% (48 collines) pour Buhumuza , 16,6% (89 collines) pour Bujumbura, 5,9% (32 collines) dans Burunga, 10,1% (80 collines) dans Butanyerera et 8,1% (54 collines) pour Gitega.

Tableau 27 : Nombre de collines/quartiers par province selon le statut des sites piscicoles communautaires

PROVINCES	Pas de site piscicole	Exploité	Non exploité	Total
ENSEMBLE	2 642	303	99	3 044
BUHUMUZA	448	48	13	509
BUJUMBURA	425	89	21	535
BURUNGA	499	32	15	546
BUTANYERERA	688	80	22	790
GITEGA	582	54	28	664

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

III.8. PRINCIPALES ACTIVITES PRATIQUEES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LES COLLINES

Les tableaux 28 et 29 illustrent que les cultures vivrières sont l'activité principale des hommes et des femmes dans les collines et l'élevage est l'activité secondaire.

En effet, le tableau 28 présente la répartition des collines/quartiers selon les premières activités pratiquées par les hommes et les femmes au Burundi. L'activité en rapport avec les cultures vivrières est dominante comparativement aux autres activités pour les deux sexes. Les femmes pratiquent les cultures vivrières dans 2791 collines/quartiers, soit 85% de l'ensemble contre 2339 collines/quartiers, soit 77% de l'ensemble pour les hommes. Une présence plus marquée des femmes pourrait être ainsi notée dans l'agriculture de subsistance au Burundi.

Tableau 28 : Nombre de collines/quartiers selon les premières activités pratiquées par les hommes et les femmes

Premières activités pratiquées	Nombre de collines ayant des activités pratiquées par	
	Hommes	Femmes
Ensemble	3 044	3 044
Cultures vivrières	2 339	2 791
Cultures industrielles	69	15
Elevage	102	14
Pisciculture	-	-
Pêche	33	-
Extraction mines et carrière	43	1
Coupe et Vente de bois	33	-
Activité de transformation industrielle	3	1
Artisanat	6	11
Commerce/Services	160	162
Maçonnerie	167	2
Briqueterie	35	-
Autre (à préciser)	54	47

Source : BURUNDI-RGAE 2024

Dans le tableau 29 qui synthétise les premières activités secondaires des hommes et des femmes, l'élevage est pratiqué dans 1 626 collines/quartiers par les hommes et dans 1 708 collines/quartiers par les femmes.

Tableau 29 : Nombre de collines/quartiers selon les deuxièmes activités pratiquées par les hommes et les femmes

Deuxièmes activités pratiquées	Nombre de collines ayant des activités pratiquées par	
	Hommes	Femmes
Ensemble	3 044	3 044
Cultures vivrières	312	123
Cultures industrielles	189	148
Elevage	1 626	1 708
Pisciculture	2	1
Pêche	23	3
Extraction mines et carrière	42	-
Coupe et Vente de bois	61	2
Activité de transformation industrielle	8	3
Artisanat	30	93
Commerce/Services	436	757
Maçonnerie	213	13
Briqueterie	38	2
Autre (à préciser)	64	191

Source : BURUNDI-RGAE 2024

Dans le tableau 30, les deuxièmes activités secondaires sont le commerce et les services aussi bien pour les hommes 1195 collines) que les femmes (1034 collines).

Tableau 30 : Nombre de collines/quartiers selon les troisièmes activités pratiquées par les hommes et les femmes

Troisièmes activités pratiquées	Nombre de collines ayant des activités pratiquées par	
	Hommes	Femmes
Cultures vivrières	127	34
Cultures industrielles	106	81
Elevage	543	523
Pisciculture	2	-
Pêche	37	1
Extraction mines et carrière	50	-
Coupe et Vente de bois	156	6
Activité de transformation industrielle	9	5
Artisanat	98	212
Commerce/Services	1 195	1 034
Maçonnerie	441	15
Briqueterie	71	4
Autre	209	260

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAUX

Tableau 31 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon la principale voie d'accès à la colline

PROVINCES/COMMUNES	Route bitumée	Route pavée	Route non revêtue	Piste	Sentier	Total
ENSEMBLE	463	44	1 875	621	41	3 044
BUHUMUZA	53	5	376	73	2	509
BUTAGANZWA	6	-	27	12	-	45
BUTIHINDA	5	-	90	1	-	96
CANKUZO	6	-	25	7	-	38
GISAGARA	-	1	41	15	-	57
GISURU	1	2	61	19	1	84
MUYINGA	25	-	104	5	1	135
RUYIGI	10	2	28	14	-	54
BUJUMBURA	144	25	263	85	18	535
BUBANZA	8	-	31	10	2	51
BUKINANYANA	16	1	19	15	-	51
CIBITOKÉ	13	-	18	4	2	37
ISARE	4	-	37	-	1	42
MPANDA	8	-	36	3	-	47
MUGERE	21	2	23	11	4	61
MUGINA	14	-	17	15	-	46
MUHUTA	8	-	3	20	8	39
MUKAZA	9	6	7	1	-	23
NTAHANGWA	40	16	35	4	1	96
RWIBAGA	3	-	37	2	-	42
BURUNGA	110	7	310	109	10	546
BURURI	12	-	43	15	1	71
MAKAMBA	15	1	48	26	3	93
MATANA	17	1	36	9	-	63
MUSONGATI	4	-	52	29	5	90
NYANZA	23	-	47	11	1	82
RUMONGE	22	2	39	6	-	69
RUTANA	17	3	45	13	-	78
BUTANYERERA	65	4	467	246	8	790
BUSONI	6	-	51	27	2	86
KAYANZA	10	-	87	14	-	111
KIREMBA	6	-	57	32	5	100
KIRUNDO	10	1	49	79	1	140
MATONGO	7	-	44	38	-	89
MUHANGA	-	-	56	25	-	81
NGOZI	16	2	56	18	-	92
TANGARA	10	1	67	13	-	91
GITEGA	91	3	459	108	3	664
BUGENDANA	8	-	29	6	-	43
GISHUBI	3	-	86	10	2	101
GITEGA	34	3	81	6	-	124
KARUSI	15	-	62	21	-	98
KIGANDA	4	-	44	1	-	49
MURAMVYA	9	-	33	3	-	45
MWARO	9	-	33	25	-	67
NYABIHANGA	-	-	42	30	1	73
SHOMBO	9	-	49	6	-	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 32 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon la fréquentation de la voie d'accès à la colline

PROVINCES/COMMUNES	De façon régulière	De façon irrégulière et/ou les jours de marché	Nombre total de collines
ENSEMBLE	2 834	210	3 044
BUHUMUZA	475	34	509
BUTAGANZWA	42	3	45
BUTIHINDA	93	3	96
CANKUZO	36	2	38
GISAGARA	54	3	57
GISURU	80	4	84
MUYINGA	123	12	135
RUYIGI	47	7	54
BUJUMBURA	500	35	535
BUBANZA	47	4	51
BUKINANYANA	46	5	51
CIBITOKÉ	34	3	37
ISARE	38	4	42
MPANDA	45	2	47
MUGERE	61	-	61
MUGINA	42	4	46
MUHUTA	30	9	39
MUKAZA	23	-	23
NTAHANGWA	94	2	96
RWIBAGA	40	2	42
BURUNGA	485	61	546
BURURI	63	8	71
MAKAMBA	93	-	93
MATANA	59	4	63
MUSONGATI	64	26	90
NYANZA	79	3	82
RUMONGE	64	5	69
RUTANA	63	15	78
BUTANYERERA	750	40	790
BUSONI	79	7	86
KAYANZA	111	-	111
KIREMBA	89	11	100
KIRUNDO	136	4	140
MATONGO	82	7	89
MUHANGA	75	6	81
NGOZI	89	3	92
TANGARA	89	2	91
GITEGA	624	40	664
BUGENDANA	41	2	43
GISHUBI	89	12	101
GITEGA	119	5	124
KARUSI	92	6	98
KIGANDA	47	2	49
MURAMVYA	42	3	45
MWARO	61	6	67
NYABIHANGA	71	2	73
SHOMBO	62	2	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 33 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon la praticabilité de la voie accès

PROVINCES/COMMUNES	praticable toute l'année	praticable une partie de l'année ou non praticable	non praticable/ non fonctionnelle	Nombre total de collines
ENSEMBLE	2 610	418	16	3 044
BUHUMUZA	449	57	3	509
BUTAGANZWA	38	7	-	45
BUTIHINDA	90	6	-	96
CANKUZO	34	4	-	38
GISAGARA	55	2	-	57
GISURU	72	12	-	84
MUYINGA	118	16	1	135
RUYIGI	42	10	2	54
BUJUMBURA	437	92	6	535
BUBANZA	38	13	-	51
BUKINANYANA	43	7	1	51
CIBITOKÉ	34	3	-	37
ISARE	35	6	1	42
MPANDA	36	11	-	47
MUGERE	55	5	1	61
MUGINA	33	12	1	46
MUHUTA	15	23	1	39
MUKAZA	22	1	-	23
NTAHANGWA	85	10	1	96
RWIBAGA	41	1	-	42
BURUNGA	443	97	6	546
BURURI	55	15	1	71
MAKAMBA	86	7	-	93
MATANA	56	7	-	63
MUSONGATI	53	35	2	90
NYANZA	78	4	-	82
RUMONGE	55	12	2	69
RUTANA	60	17	1	78
BUTANYERERA	669	120	1	790
BUSONI	64	22	-	86
KAYANZA	110	1	-	111
KIREMBA	78	22	-	100
KIRUNDO	112	28	-	140
MATONGO	63	26	-	89
MUHANGA	73	7	1	81
NGOZI	83	9	-	92
TANGARA	86	5	-	91
GITEGA	612	52	-	664
BUGENDANA	36	7	-	43
GISHUBI	87	14	-	101
GITEGA	112	12	-	124
KARUSI	91	7	-	98
KIGANDA	47	2	-	49
MURAMVYA	43	2	-	45
MWARO	66	1	-	67
NYABIHANGA	71	2	-	73
SHOMBO	59	5	-	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 34 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon le temps d'accès à pied au marché le plus proche

PROVINCE/COMMUNE	Moins de 30	30mn-1 heure	1 heure-2 heures	2 heures	Total
ENSEMBLE	318	699	1 142	885	3 044
BUHUMUZA	35	111	226	137	509
BUTAGANZWA	3	3	24	15	45
BUTIHINDA	4	25	42	25	96
CANKUZO	-	3	19	16	38
GISAGARA	8	12	27	10	57
GISURU	5	14	34	31	84
MUYINGA	12	42	57	24	135
RUYIGI	3	12	23	16	54
BUJUMBURA	122	136	133	144	535
BUBANZA	8	10	14	19	51
BUKINANYANA	5	13	11	22	51
CIBITOKÉ	6	6	16	9	37
ISARE	9	11	12	10	42
MPANDA	8	6	17	16	47
MUGERE	13	24	16	8	61
MUGINA	8	12	11	15	46
MUHUTA	3	9	12	15	39
MUKAZA	11	9	3	-	23
NTAHANGWA	42	30	10	14	96
RWIBAGA	9	6	11	16	42
BURUNGA	41	106	185	214	546
BURURI	4	9	27	31	71
MAKAMBA	4	30	27	32	93
MATANA	2	7	24	30	63
MUSONGATI	4	17	40	29	90
NYANZA	9	16	26	31	82
RUMONGE	11	15	19	24	69
RUTANA	7	12	22	37	78
BUTANYERERA	52	186	303	249	790
BUSONI	6	21	33	26	86
KAYANZA	4	16	35	56	111
KIREMBA	7	22	38	33	100
KIRUNDO	8	27	50	55	140
MATONGO	1	21	41	26	89
MUHANGA	4	31	34	12	81
NGOZI	12	20	38	22	92
TANGARA	10	28	34	19	91
GITEGA	68	160	295	141	664
BUGENDANA	2	7	18	16	43
GISHUBI	16	21	46	18	101
GITEGA	14	36	52	22	124
KARUSI	11	23	38	26	98
KIGANDA	7	16	21	5	49
MURAMVYA	6	13	23	3	45
MWARO	3	8	40	16	67
NYABIHANGA	3	18	29	23	73
SHOMBO	6	18	28	12	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 35 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon le type de de réseaux mobiles disponibles

PROVINCE/COMMUNE	ONAMOB	LUMITEL	ECONET-LEO	Etranger	Au moins 1 opérateur	Nombre total de collines
ENSEMBLE	787	3 011	2 381	510	3 026	3 044
BUHUMUZA	62	496	343	186	504	509
BUTAGANZWA	1	45	23	1	45	45
BUTIHINDA	11	94	67	30	95	96
CANKUZO	4	37	31	15	37	38
GISAGARA	1	53	31	42	57	57
GISURU	9	81	46	50	83	84
MUYINGA	29	134	104	38	135	135
RUYIGI	7	52	41	10	52	54
BUJUMBURA	313	530	437	65	531	535
BUBANZA	21	51	39	-	51	51
BUKINANYANA	37	51	35	10	51	51
CIBITOKÉ	19	37	34	19	37	37
ISARE	25	41	40	-	42	42
MPANDA	14	45	36	3	45	47
MUGERE	36	61	46	3	61	61
MUGINA	19	45	24	13	45	46
MUHUTA	10	39	32	1	39	39
MUKAZA	19	23	22	3	23	23
NTAHANGWA	80	95	92	13	95	96
RWIBAGA	33	42	37	-	42	42
BURUNGA	109	541	427	121	543	546
BURURI	20	69	56	2	69	71
MAKAMBA	16	92	80	47	93	93
MATANA	18	63	52	1	63	63
MUSONGATI	7	89	49	27	90	90
NYANZA	17	81	69	31	81	82
RUMONGE	15	69	55	6	69	69
RUTANA	16	78	66	7	78	78
BUTANYERERA	137	782	604	110	784	790
BUSONI	17	85	54	33	85	86
KAYANZA	17	111	100	23	111	111
KIREMBA	12	99	69	9	100	100
KIRUNDO	10	136	93	40	137	140
MATONGO	16	89	74	2	89	89
MUHANGA	11	80	66	-	80	81
NGOZI	28	91	79	3	91	92
TANGARA	26	91	69	-	91	91
GITEGA	166	662	570	28	664	664
BUGENDANA	15	43	41	-	43	43
GISHUBI	30	101	82	1	101	101
GITEGA	31	124	110	1	124	124
KARUSI	22	98	79	2	98	98
KIGANDA	17	48	44	8	49	49
MURAMVYA	23	44	43	12	45	45
MWARO	7	67	63	1	67	67
NYABIHANGA	7	73	57	-	73	73
SHOMBO	14	64	51	3	64	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 36 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon le type de de réseaux internet disponibles

PROVINCE/COMMUNE	Pas de réseau internet	ONAMOB	LUMITEL	ECONET-LEO	USAN	SPIDERNET	CBINET	BBS	Etranger	Au moins 1 opérateur	Nombre total de collines
Ensemble	228	458	2 772	1 521	9	30	23	19	115	2 816	3 044
BUHUMUZA	32	29	459	164	1	1	-	-	57	477	509
BUTAGANZWA	5	1	39	4	-	-	-	-	-	40	45
BUTIHINDA	7	4	86	37	-	-	-	-	10	89	96
CANKUZO	2	1	34	26	-	-	-	-	7	36	38
GISAGARA	4	-	47	12	-	-	-	-	25	53	57
GISURU	3	4	79	10	-	-	-	-	9	81	84
MUYINGA	6	14	125	59	1	-	-	-	6	129	135
RUYIGI	5	5	49	16	-	1	-	-	-	49	54
BUJUMBURA	17	236	510	335	8	19	19	18	8	518	535
BUBANZA	3	10	46	26	-	1	2	1	-	48	51
BUKINANYANA	2	24	49	21	-	-	1	2	-	49	51
CIBITOKÉ	1	12	35	25	-	-	-	2	2	36	37
ISARE	-	21	41	40	-	-	-	-	-	42	42
MPANDA	4	11	41	23	-	2	2	-	-	43	47
MUGERE	1	27	59	38	1	2	3	2	1	60	61
MUGINA	3	10	43	16	-	-	-	-	3	43	46
MUHUTA	-	4	39	11	-	-	-	-	-	39	39
MUKAZA	-	17	23	18	4	5	5	4	-	23	23
NTAHANGWA	3	68	92	82	3	9	6	7	2	93	96
RWIBAGA	-	32	42	35	-	-	-	-	-	42	42
BURUNGA	29	50	513	281	-	8	2	-	17	517	546
BURURI	12	10	59	29	-	1	-	-	-	59	71
MAKAMBA	4	4	89	60	-	-	-	-	6	89	93
MATANA	4	6	58	32	-	-	-	-	-	59	63
MUSONGATI	1	2	88	22	-	-	-	-	4	89	90
NYANZA	6	8	75	43	-	-	-	-	5	76	82
RUMONGE	-	9	69	44	-	7	1	-	2	69	69
RUTANA	2	11	75	51	-	-	1	-	-	76	78
BUTANYERERA	124	53	655	328	-	2	2	1	32	666	790
BUSONI	14	8	70	31	-	-	-	-	14	72	86
KAYANZA	37	1	74	54	-	1	-	1	5	74	111
KIREMBA	9	3	89	43	-	-	-	-	4	91	100
KIRUNDO	31	8	105	50	-	-	1	-	9	109	140
MATONGO	6	6	83	35	-	-	-	-	-	83	89
MUHANGA	22	5	59	20	-	-	-	-	-	59	81
NGOZI	3	16	86	61	-	1	1	-	-	89	92
TANGARA	2	6	89	34	-	-	-	-	-	89	91
GITEGA	26	90	635	413	-	-	-	-	1	638	664
BUGENDANA	1	8	42	34	-	-	-	-	1	42	43
GISHUBI	18	9	83	53	-	-	-	-	-	83	101
GITEGA	6	26	118	94	-	-	-	-	-	118	124
KARUSI	-	11	98	69	-	-	-	-	-	98	98
KIGANDA	-	10	47	33	-	-	-	-	-	49	49
MURAMVYA	-	14	44	29	-	-	-	-	-	45	45
MWARO	1	3	66	34	-	-	-	-	-	66	67
NYABIHANGA	-	1	73	26	-	-	-	-	-	73	73
SHOMBO	-	8	64	41	-	-	-	-	-	64	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 37 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les radios captées

PROVINCE/COMMUNE	Pas de radio	RTNB (Radio nationale)	Nderagakura	Communautaire	Privée	Etrangère	Au moins 1 station radio	Nombre total de collines
ENSEMBLE	5	2 945	2 126	2 109	2 403	1 567	3 039	3 044
BUHUMUZA	2	479	348	283	354	302	507	509
BUTAGANZWA	-	44	29	23	27	16	45	45
BUTIHINDA	2	74	52	63	59	72	94	96
CANKUZO	-	38	26	12	30	20	38	38
GISAGARA	-	53	34	14	38	42	57	57
GISURU	-	82	54	35	54	66	84	84
MUYINGA	-	134	103	95	102	65	135	135
RUYIGI	-	54	50	41	44	21	54	54
BUJUMBURA	1	530	465	331	484	322	534	535
BUBANZA	-	51	45	27	50	18	51	51
BUKINANYANA	-	50	36	33	46	33	51	51
CIBITOKE	-	36	34	29	36	29	37	37
ISARE	-	42	39	21	40	26	42	42
MPANDA	-	47	43	27	45	24	47	47
MUGERE	-	61	49	37	52	27	61	61
MUGINA	1	43	34	35	42	36	45	46
MUHUTA	-	39	36	34	27	34	39	39
MUKAZA	-	23	21	13	23	9	23	23
NTAHANGWA	-	96	86	58	84	51	96	96
RWIBAGA	-	42	42	17	39	35	42	42
BURUNGA	2	534	344	427	401	213	544	546
BURURI	-	67	55	54	64	19	71	71
MAKAMBA	-	92	65	90	62	53	93	93
MATANA	-	63	48	58	55	12	63	63
MUSONGATI	1	89	54	49	67	46	89	90
NYANZA	-	81	52	69	43	31	82	82
RUMONGE	-	67	26	55	54	22	69	69
RUTANA	1	75	44	52	56	30	77	78
BUTANYERERA	-	740	430	552	629	468	790	790
BUSONI	-	78	39	33	50	73	86	86
KAYANZA	-	110	72	86	94	69	111	111
KIREMBA	-	94	45	64	87	62	100	100
KIRUNDO	-	115	52	103	81	118	140	140
MATONGO	-	88	69	77	81	40	89	89
MUHANGA	-	78	56	69	73	22	81	81
NGOZI	-	88	45	57	78	35	92	92
TANGARA	-	89	52	63	85	49	91	91
GITEGA	-	662	539	516	535	262	664	664
BUGENDANA	-	43	40	43	41	28	43	43
GISHUBI	-	101	73	64	81	29	101	101
GITEGA	-	124	102	101	115	53	124	124
KARUSI	-	97	79	90	67	52	98	98
KIGANDA	-	49	42	39	47	34	49	49
MURAMVYA	-	45	42	38	43	32	45	45
MVARO	-	67	53	30	43	4	67	67
NYABIHANGA	-	73	47	48	46	2	73	73
SHOMBO	-	63	61	63	52	28	64	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 38 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les chaines de télévision captées

PROVINCE/COMMUNE	Pas de télévision	RTNB	Privée	Etrangère(Exemple: Canal+, RTV, etc)	Au moins 1 chaine de télévision disponible	Nombre total de collines
Ensemble	1 800	1 026	528	1 104	1 244	3 044
BUHUMUZA	365	106	32	125	144	509
BUTAGANZWA	38	4	-	4	7	45
BUTIHINDA	69	18	5	24	27	96
CANKUZO	27	10	-	9	11	38
GISAGARA	37	14	5	14	20	57
GISURU	66	12	2	16	18	84
MUYINGA	91	32	9	41	44	135
RUYIGI	37	16	11	17	17	54
BUJUMBURA	184	319	226	324	351	535
BUBANZA	29	20	14	21	22	51
BUKINANYANA	28	22	10	21	23	51
CIBITOKÉ	14	20	12	23	23	37
ISARE	24	16	11	16	18	42
MPANDA	7	37	31	39	40	47
MUGERE	17	44	33	34	44	61
MUGINA	15	27	13	29	31	46
MUHUTA	24	9	2	14	15	39
MUKAZA	1	22	17	20	22	23
NTAHANGWA	4	92	77	87	92	96
RWIBAGA	21	10	6	20	21	42
BURUNGA	307	186	64	208	239	546
BURURI	36	24	10	26	35	71
MAKAMBA	48	31	14	42	45	93
MATANA	38	18	6	18	25	63
MUSONGATI	68	16	1	21	22	90
NYANZA	35	42	12	42	47	82
RUMONGE	22	38	19	44	47	69
RUTANA	60	17	2	15	18	78
BUTANYERERA	506	221	90	257	284	790
BUSONI	41	31	6	40	45	86
KAYANZA	76	31	16	32	35	111
KIREMBA	81	16	11	19	19	100
KIRUNDO	99	23	9	39	41	140
MATONGO	44	41	12	40	45	89
MUHANGA	48	23	8	29	33	81
NGOZI	53	33	14	32	39	92
TANGARA	64	23	14	26	27	91
GITEGA	438	194	116	190	226	664
BUGENDANA	18	24	14	24	25	43
GISHUBI	89	11	7	9	12	101
GITEGA	82	42	25	36	42	124
KARUSI	52	31	12	43	46	98
KIGANDA	21	28	15	27	28	49
MURAMUYA	27	18	12	15	18	45
MVARO	52	9	9	4	15	67
NYABIHANGA	64	5	9	5	9	73
SHOMBO	33	26	13	27	31	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 39 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon l'existence des associations culturelles

PROVINCES / COMMUNE	Oui	Non	Total
ENSEMBLE	2 021	1 023	3 044
BUHUMUZA	417	92	509
BUTAGANZWA	26	19	45
BUTIHINDA	86	10	96
CANKUZO	31	7	38
GISAGARA	53	4	57
GISURU	58	26	84
MUYINGA	124	11	135
RUYIGI	39	15	54
BUJUMBURA	330	205	535
BUBANZA	36	15	51
BUKINANYANA	29	22	51
CIBITOKÉ	15	22	37
ISARE	25	17	42
MPANDA	39	8	47
MUGERE	45	16	61
MUGINA	11	35	46
MUHUTA	24	15	39
MUKAZA	17	6	23
NTAHANGWA	63	33	96
RWIBAGA	26	16	42
BURUNGA	285	261	546
BURURI	30	41	71
MAKAMBA	68	25	93
MATANA	25	38	63
MUSONGATI	37	53	90
NYANZA	44	38	82
RUMONGE	43	26	69
RUTANA	38	40	78
BUTANYERERA	520	270	790
BUSONI	57	29	86
KAYANZA	84	27	111
KIREMBA	62	38	100
KIRUNDO	90	50	140
MATONGO	57	32	89
MUHANGA	53	28	81
NGOZI	55	37	92
TANGARA	62	29	91
GITEGA	469	195	664
BUGENDANA	26	17	43
GISHUBI	69	32	101
GITEGA	90	34	124
KARUSI	82	16	98
KIGANDA	41	8	49
MURAMVYA	31	14	45
MWARO	29	38	67
NYABIHANGA	46	27	73
SHOMBO	55	9	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau 40 : Nombre de collines/quartiers par province/commune selon les catastrophes /calamités naturelles subies au cours des 12 derniers mois

PROVINCE/COMMUNE	Inondation	Feu de brousse	Sécheresse	Grêle	Eboulement	Autre catastrophe	Nombre total de collines
ENSEMBLE	1 832	231	570	1 227	1 080	777	3 044
BUHUMUZA	376	70	105	238	124	130	509
BUTAGANZWA	24	5	7	15	6	9	45
BUTIHINDA	46	2	24	46	18	34	96
CANKUZO	35	12	9	27	1	15	38
GISAGARA	55	15	25	24	16	20	57
GISURU	73	14	28	44	11	19	84
MUYINGA	104	8	7	59	57	23	135
RUYIGI	39	14	5	23	15	10	54
BUJUMBURA	275	21	72	211	317	187	535
BUBANZA	24	-	6	23	39	21	51
BUKINANYANA	20	6	2	35	33	21	51
CIBITOKÉ	19	2	1	15	26	17	37
ISARE	15	1	6	14	28	12	42
MPANDA	40	-	4	17	35	18	47
MUGERE	33	1	9	15	38	18	61
MUGINA	20	7	1	29	36	18	46
MUHUTA	21	3	10	30	34	19	39
MUKAZA	8	1	2	-	10	6	23
NTAHANGWA	64	-	15	6	10	26	96
RWIBAGA	11	-	16	27	28	11	42
BURUNGA	338	57	120	188	166	149	790
BURURI	20	21	16	16	13	12	71
MAKAMBA	74	6	32	36	32	44	93
MATANA	18	3	12	35	15	14	63
MUSONGATI	84	13	39	46	29	13	90
NYANZA	50	10	7	11	33	29	82
RUMONGE	30	-	7	17	27	29	69
RUTANA	62	4	7	27	17	8	78
BUTANYERERA	428	43	195	332	283	175	546
BUSONI	23	6	28	35	15	17	86
KAYANZA	92	1	8	21	29	6	111
KIREMBA	54	9	33	57	47	33	100
KIRUNDO	69	7	71	51	40	48	140
MATONGO	46	1	7	24	51	23	89
MUHANGA	57	3	16	34	31	17	81
NGOZI	49	11	16	53	37	13	92
TANGARA	38	5	16	57	33	18	91
GITEGA	415	40	78	258	190	136	664
BUGENDANA	31	6	2	16	15	6	43
GISHUBI	75	4	9	28	58	17	101
GITEGA	85	3	16	39	19	17	124
KARUSI	56	6	16	54	25	41	98
KIGANDA	10	3	6	12	14	12	49
MURAMVYA	11	1	2	8	14	9	45
MWARO	46	6	9	32	9	8	67
NYABIHANGA	56	5	12	36	16	8	73
SHOMBO	45	6	6	33	20	18	64

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Honorable Nestor NAHONTUYE	Premier Ministre de la République et Président du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR)	PRIMATURE
Alain NDIKUMANA	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique	MFBPE
Calinie MBARUSHIMANA	Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	MINEAGRIE
Léonard BUTOYI	Assistant du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	MINEAGRIE
Nicolas NDAYISHIMIYE	Président du BCR, DG/INSBU	BCR
Pacifique NIYINYITUNGIYE	Directeur/DSIEAE, Vice-Président du BCR	BCR
Jean NDAYITWAYEKO	Directeur de la Population/MIDCSP, Vice- Président du BCR	BCR
Pierre Claver MANIRAKIZA	Directeur Technique du RGPHAE	BCR
Charles NDIZEYE	Directeur Administratif et Financier	BCR
Pierre Claver KAYIRO	Chef du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Dominique NDAYEGAMIYE	Chef du Service Informatique et Traitement	BCR
Alexis NIMUBONA	Chef du Service Analyse et Publication	BCR
Audace NTAKIRUTIMANA	Chef du Service Cartographie	BCR
Prosper NGABIRANO	Chef du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Philippe NIYONZIMA	Chef du Service Finances et Comptabilité	BCR
Aimable BUTOYI	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Népomucène BURUKU	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR

Mélance NIBIGIRA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Evode HARAGAKIZA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Rodrigue MUGISHA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Andy NIHEZAGIRE	Cadre du Service Cartographie	BCR
Abdallah AMISSI	Cadre du Service Cartographie	BCR
Hermenegilde MBONICUYE	Cadre du Service Analyse et Publication	BCR
Merthus NIYONZIMA	Cadre du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Félicité MINANI	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Stany HAKIZIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Evelyne NSHIMIRIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Delphine KAZE	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Chantal ITANGISHAKA	Secrétaire au Secrétariat du BCR	BCR

ANNEXE III : PERSONNEL INTERNATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Pascal YEMBILINE	Responsable-Pays de la BAD au Burundi	BAD
Jean Claude NSABIMANA	Spécialiste en développement social, et Chargé du PEAPPJF de la BAD	BAD
Epaphrodite SEMYAMPI	Coordonnateur National du PEAPPJF de la BAD	BAD
Jeanne KANYANGE	Responsable Administratif et Financier du PEAPPJF de la BAD	BAD
Emmanuel NTAKIRUTIMANA	Spécialiste en Passation des Marchés PEAPPJF	BAD
Chantal UMUHIRE	Chargée supérieure en agriculture, et Chargée du BRIDEP	BAD
Christine DOVONOU	Consultante spécialiste en agriculture	BAD
Vincent NGENDAKUMANA	Statisticien Agricole en Chef au siège de la BAD	BAD
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Conseiller Technique du RGAE	BAD
Tiral SIDI	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste des enquêtes et recensements agricoles	BAD
Jean Marie RAKOTOVAO	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste en méthodes de sondage pour les enquêtes agricoles	BAD
Judicaël ELIDJE	Représentant Résident au Burundi	UNFPA
Samuel NOUETAGNI	Conseiller Technique Principal du RGPHAE	UNFPA
Gervais BARAMPANZE	Consultant National RGPHAE	UNFPA

Dadémanao PISSANG TCHANGAI	Représentant Résident au Burundi	FAO
Umberto CINIGLIO	Officer-in-Charge/Chargé des Opérations	FAO
Apollinaire MASUGURU	Assistant au Représentant/Programme	FAO
Oscar NIYONZIMA	Assistant Technique au Programme	FAO
Joseph NSABIYABANDI	Expert international en statistiques agricoles	FAO
Roy KATAYAMA	Economiste Principal	WB
Eddy NIYONZIMA	Conseiller Sécurité Alimentaire et Développement Rural	PAYS-BAS